

**Faculté de santé publique**

# L'accessibilité des établissements d'accueil de jeunes enfants aux familles en situation précaire à Etterbeek : point de vue des professionnels

Mémoire réalisé par  
**Margot Joly**

Promoteur(s)  
**Nathalie Maulet**  
**Alix Leclercq**

Année académique 2019-2020  
**Master en sciences de la santé publique, finalité spécialisée  
management et approche communautaire**

**Faculté de santé publique**

# L'accessibilité des établissements d'accueil de jeunes enfants aux familles en situation précaire à Etterbeek : point de vue des professionnels

Mémoire réalisé par  
**Margot Joly**

Promoteur(s)  
**Nathalie Maulet**  
**Alix Leclercq**

Année académique 2019-2020  
**Master en sciences de la santé publique, finalité spécialisée  
management et approche communautaire**

## Résumé :

Promotrice : Maulet Nathalie - nathalie.maulet@uclouvain.be

Co-promotrice : Leclercq Alixe - alixe.leclercq@one.be

Diplôme : [ESP2M]- Master [120] en sciences de la santé publique

Référence bibliographique : Joly, M. (2020). *L'accessibilité des établissements d'accueil de jeunes enfants aux familles en situation précaire à Etterbeek : point de vue des professionnels*. Mémoire de master en sciences de la santé publique, Université catholique de Louvain, Woluwé-Saint-Lambert.

Contexte : Etterbeek est située au sud-est de Bruxelles, la part des ménages avec enfants représente 27,2% de la population comportant en 2015, 1927 enfants âgés de moins de 3 ans. Etterbeek est la commune où le taux de couverture de l'accueil des moins de 3 ans est le plus élevé avec un taux de couverture de 67,3% en 2014 (Institut Bruxellois de statistique et d'Analyse et observatoire de la santé et du social de Bruxelles-capitale, 2016). Cependant, le haut taux de couverture est également dû aux crèches d'entreprise ou d'institution, si on ne considère que les crèches ouvertes à tous dont le tarif est variable selon le revenu des parents, le taux de couverture chute à 23% (IBSA & OSS, 2016). La commune recense 5 milieux d'accueil subventionnés francophones, 2 milieux d'accueil subventionnés néerlandophones, 17 crèches privées et 2 haltes d'accueil. Les familles souhaitant une crèche accessible financièrement, font l'expérience de difficultés pour trouver une place avec de longues listes d'attente. Une utilisation socialement sélective des milieux d'accueil est constatée partout en Europe (Eurydice, 2009). Cela nous amène à la question de recherche : **comment améliorer l'accessibilité des établissements d'accueil du jeune enfant aux familles en situation précaire selon les professionnels de crèches subventionnées francophone et de haltes d'accueil d'Etterbeek ?**

Méthode : Recherche qualitative combinant une analyse de contenu de documents administratifs de 5 milieux d'accueil de la commune et des entretiens semi-directifs avec 5 professionnels de direction de milieux d'accueil et une coordinatrice accueil de l'ONE. Les thématiques de précarité, d'accessibilité et de discrimination ont été explorées pendant les interviews.

Résultats : Les résultats montrent les limites de l'accessibilité des milieux d'accueil. La notion de précarité est comprise par l'ensemble des professionnels rencontrés. Cependant, malgré la volonté pour certains milieux d'être ouverts à toutes les situations, notamment les plus précaires, les professionnels disent faire face à un manque criant de places. Ce manque les empêche d'accueillir toutes les familles les sollicitant, les obligeant ainsi à faire un choix. La méthode de choix utilisée ne correspond pas aux recommandations de l'ONE. Elle est influencée par la subjectivité du professionnel selon sa sensibilité à la détresse de la famille, par les besoins du milieu d'accueil en termes d'équilibre budgétaire, ainsi que par une aisance de gestion, privilégiant ou non les temps pleins. Cela peut mener à des discriminations. Les professionnels sont dubitatifs quant aux conséquences de la réforme des milieux d'accueil sur leur pratique, ils attendent plus de places, plus d'effectif, plus de subventions et une reconnaissance de l'accompagnement social effectué.

Mots-clés : précarité, accessibilité, crèches, EAJE

## **Remerciements :**

Je tiens à remercier sincèrement ma promotrice, Madame Maulet, pour ses conseils avisés, ses encouragements et sa confiance. Je remercie également ma co-promotrice, Madame Leclercq, pour le partage de ses connaissances sur le sujet, ses pistes d'interrogation, et son entrain dans l'aide apportée. Je remercie l'Administration Centrale de l'Office de la Naissance et de l'Enfance pour avoir mis sur mon chemin ces deux personnes investies et attentives. Je remercie aussi les membres du jury pour le temps accordé à la lecture de mon travail.

Je remercie les enseignements, les assistants et le personnel administratif de la Faculté de Santé Publique de l'Uclouvain, qui en cette période de bouleversement, se sont montrés réactifs, disponibles et à l'écoute des besoins des étudiants et de mes nombreux moments de stress.

Je remercie ma famille et mon compagnon pour leurs encouragements bienveillants et leurs relectures.

Enfin je remercie mes collègues de l'ONE, et les étudiants du master pour m'avoir soutenu et guidés durant cette année.

La rédaction de ce mémoire m'a poussé à me questionner, à prendre du recul et adopter un regard critique sur les milieux d'accueil de ma commune. J'ai pu rencontrer des professionnels très investis dans leur travail quotidien avec qui j'espère par la suite développer une collaboration étroite dans mon travail de PEP'S. Je souhaite continuer mon parcours professionnel dans le chemin de la petite enfance et l'accompagnement des familles aux multiples particularités.

## **Le plagiat**

*Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie.*

*Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave sanctionnée par l'Université catholique de Louvain.*

# Table des matières :

<b>Glossaire.....</b>	<b>1</b>
<b>A. Introduction :.....</b>	<b>2</b>
<b>B. Objectifs et questions de recherche :.....</b>	<b>7</b>
1) Objectifs généraux :.....	7
2) Objectifs spécifiques :.....	7
<b>C. Cadre physique et théorique :.....</b>	<b>8</b>
1) Etterbeek :.....	8
2) Les milieux d'accueil en Fédération Wallonie Bruxelles :.....	8
3) Les professionnels de l'accueil en crèche :.....	9
4) La réforme MILAC, Grandir Ensemble :.....	10
5) Concepts :.....	12
a) Accessibilité.....	12
b) Précarité.....	13
c) Discrimination.....	16
<b>D. Méthodologie :.....</b>	<b>17</b>
1) Revue de la littérature.....	17
2) Choix du type d'analyse :.....	18
3) Échantillon théorique :.....	18
4) Échantillon effectif :.....	19
5) Guide d'entretien :.....	19
6) Autorisation de la recherche :.....	20
7) Réalisation des entretiens :.....	20
8) Modalités et plan d'analyse :.....	21
<b>E. Résultats :.....</b>	<b>23</b>
1) Analyse des documents administratifs.....	23
a) Le projet d'accueil :.....	23
b) Le contrat d'accueil :.....	24

c) Le règlement d'ordre intérieur :.....	26
<b>2) Description de l'échantillon rencontré .....</b>	<b>28</b>
<b>3) Résultats de l'échelle de Likert :.....</b>	<b>28</b>
<b>4) Analyse des entretiens .....</b>	<b>29</b>
a) Le contexte général : .....	29
b) Perception des services offerts dans la commune :.....	33
c) L'établissement d'accueil du jeune enfant :.....	36
d) La précarité :.....	41
e) Les propositions de changements :.....	43
<b>F. Discussion :.....</b>	<b>44</b>
1) Mise en perspective théorique :.....	44
2) Forces et limites de la recherche :.....	47
3) Perspectives de la recherche :.....	48
<b>G. Conclusion :.....</b>	<b>49</b>
<b>Bibliographie : .....</b>	<b>51</b>
<b>Annexes :.....</b>	<b>59</b>
Annexe 1 : Brochure : À la recherche d'une place d'accueil pour votre enfant ?.....	59
Annexe 2 : Textes légaux réforme MILAC .....	60
Annexe 3 : 15 Balises pour un système d'accueil de la petite enfance.....	61
Annexe 4 : Grille d'entretien .....	62
Annexe 5 : Avis Comité d'Éthique Uclouvain :.....	65
Annexe 6 : Accord de l'ONE :.....	66
Annexe 7 : Accord de la commune : .....	67
Annexe 8 : Tableau comparatif des projets d'accueil :.....	68
Annexe 9 : Tableau comparatif des contrats d'accueil :.....	69
Annexe 10 : Tableau comparatif des règlements d'ordre intérieur : .....	70

## Glossaire

Terme	Abréviation	Définition
Accueil de la petite enfance		« <i>Prise en charge professionnelle d'enfants, depuis le terme du congé de maternité jusqu'à la scolarisation, en dehors de leur milieu de vie et de la présence des parents, visant à répondre adéquatement aux besoins quotidiens et d'éducation de chaque enfant, à contribuer conjointement avec ses parents à son développement global tout en permettant à ceux-ci de concilier leurs responsabilités parentales, professionnelles et leurs engagements sociaux</i> » (art. 2, décret du 21/02/2019).
Association sans but lucratif	ASBL	« <i>Groupement de personnes physiques ou morales qui poursuivent un but désintéressé.</i> » (Service public fédéral Justice, 2020)
Crèches		« <i>Milieu d'accueil conçu pour accueillir en collectivité et en externat des enfants âgés de zéro à trente-six mois avec du personnel qualifié et dont l'accès ne peut être limité à une tranche d'âge plus restreinte</i> » (Arrêté du 27/02/2003)
Établissement d'Accueil du Jeune Enfant	EAJE	« <i>Prestations destinées aux enfants de la naissance à l'entrée dans l'enseignement primaire obligatoire qui relèvent d'un cadre réglementaire national</i> » (Eurydice, 2019). Les EAJE regroupent « <i>les crèches collectives, les haltes-garderies, les multi-accueils et les jardins d'enfants</i> » (Rondineau, 2017).
Fédération Wallonie Bruxelles	FWB	Communauté française de Belgique.
Halte d'accueil		« <i>Milieu d'accueil occasionnel. Elle constitue une formule d'accueil à la demande, pour quelques heures dans la journée, en présence ou non de parents</i> » (Bouchelet, Denis, & Panisset, 2013).
Réforme des milieux d'accueil	Réforme MILAC	Réforme du secteur de l'accueil de la petite enfance, nommée Grandir Ensemble.
Office de la Naissance et de l'Enfance	ONE	Organisme d'intérêt public dont le but est de répondre aux questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère et de l'enfant, à l'accompagnement médico-social de la (future) mère et de l'enfant, à l'accueil de l'enfant en dehors de son milieu familial, au soutien à la parentalité.
Partenaire Enfant Parent	PEP's	Anciennement travailleur médico-social. Professionnel chargé de l'accompagnement médico-social de la femme enceinte et du jeune enfant de moins de 6 ans dans son contexte familial.

## A. Introduction :

« *J'ai suivi tout le processus pour inscrire mon bébé en crèche en Janvier, mais je n'ai rien, comment je vais faire pour retourner travailler ?* » (Parole d'une jeune mère isolée à Etterbeek). Voici une phrase familière lorsqu'on rencontre des familles en situation précaire sur Bruxelles. En effet, dans la capitale, le taux de couverture en termes de nombre de places<sup>1</sup> était en décembre 2018 de 31,9% ; ce chiffre était inférieur à celui de la FWB : 35,9% (ONE, 2018). La Belgique suit les objectifs du sommet de Barcelone de 2002, avec des systèmes d'accueil pour 49% des enfants de moins de trois ans en 2016 (Service de presse d'Eurostat, 2016). Cependant, ces places bénéficient majoritairement aux familles ayant des revenus aisés, avec en Belgique « *61% des enfants issus de familles à revenu élevé inscrits dans des structures d'accueil formelles, contre seulement 38% des enfants vivant dans des ménages à faible revenu.* »<sup>2</sup> (Van Lancker, 2013). La réforme MILAC, nommée « *Grandir Ensemble* » (ONE, 2020) est basée sur le décret du 21 Février 2019 initié par la Ministre sortante de la Culture, de l'Enfance et de l'Éducation en FWB, Alda Greoli. Elle entend renforcer l'accessibilité et la qualité de l'accueil. Pour cela le projet d'action s'étend sur toutes les dimensions de l'accessibilité : géographique, financière, administrative, socio-culturelle et horaire (Gauthier & Gilson, 2019). Elle vise la priorité sociale notamment par l'élaboration de niveaux de crèches selon le pourcentage de places accordées à des situations sociales (Gauthier & Gilson, 2019). Cependant le grand changement annoncé par cette réforme et la réalité des pratiques actuelles pourraient s'avérer conflictuels, tous les pans de cette réforme ne sont pour l'heure, pas d'application.

PEP's à l'ONE depuis presque 1 an à Etterbeek, je rencontre chaque semaine des familles ne trouvant pas de place en crèches. Leurs profils sont divers : mères célibataires, d'origine étrangère, familles avec un seul revenu..., mais se rejoignent dans leur condition de précarité. J'ai donc décidé de me pencher sur la question de l'accessibilité des crèches aux familles en situation précaire dans cette commune où j'habite et travaille. Pour la réalisation de ces entretiens, j'ai choisi de ne pas me présenter en tant que membre de l'ONE afin de permettre une liberté d'expression sans vision d'inspection de l'office, mais seulement en tant

<sup>1</sup> « *Ce taux de couverture est le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil (enfants de 0 à 2,5 ans domiciliés en Fédération Wallonie-Bruxelles).* » (ONE, 2018)

<sup>2</sup> Toutes les traductions de l'anglais au français de ce mémoire sont des traductions libres réalisée par la mémorante.

qu'étudiante en master de santé publique. J'ai également choisi de porter mon étude uniquement sur les crèches communales et subventionnées étant donné que leur financement selon le revenu des parents est censé les rendre plus accessibles que les maisons d'enfants mais également sur les haltes d'accueil qui, par leur flexibilité, pourraient être une solution alternative.

Selon une revue de la littérature menée en Europe, « *Dans la plupart des pays, les familles à faible revenu et les immigrés ont moins accès aux services d'EAJE (de bonne qualité)* » (Eurydice, 2009). Cette utilisation socialement sélective peut être due à 4 facteurs :

1. « *le niveau de revenu du ménage, le nombre d'enfants, l'activité de la mère et le salaire horaire de celle-ci, par rapport au coût des services à la charge des parents et aux aides versées à la famille;*
2. *les croyances culturelles et religieuses relatives à l'éducation des enfants, en particulier le point de vue selon lequel les jeunes enfants devraient être élevés par leur mère, versus l'importance accordée à une stimulation précoce du développement des compétences en langue (seconde) et en littéracie;*
3. *le degré d'intégration sociale et culturelle et le nombre d'années de résidence dans le nouveau pays, et plus particulièrement la confiance dans les services professionnels d'EAJE, perçus comme professionnalisés et représentatifs de la société dans son ensemble;*
4. *les considérations liées au côté pratique et à la disponibilité de services de garde informelle assurés par des membres de la famille habitant à proximité, par rapport à la localisation des services formels, à leurs heures d'ouverture et aux règles d'accueil des enfants malades.* » (Leseman, cité par Eurydice, 2009).

Tous les parents ne recourent donc pas de la même façon aux EAJE : « *Huit enfants « pauvres » sur dix n'ont recours à aucun mode d'accueil* » (Boyer, 2005). Une étude financée par la fondation Roi Baudouin montre que les mères en situation de précarité sont méfiantes vis-à-vis des milieux d'accueil avec lesquels elles ont des difficultés de communication, elles ont parfois eu des expériences négatives en crèche (Crépin & Neuberg, 2013). De plus l'accès y est difficile voire impossible du fait des longues listes d'attente, du manque de places et du peu d'informations valides (Crépin & Neuberg, 2013). Le rapport « *Plus de chance dès l'enfance* » de cette même fondation relève des données similaires en ajoutant que « *Les familles économiquement faibles, les familles migrantes, les familles socialement isolées disposent de moins d'information préalable et de peu de moyens de s'informer sur les services*

*proprement dits et sur les mécanismes d'inscription* » (Humblet, Teller, De Rynck, Park, & Vandekerckhove, 2014). Tous ces éléments amènent les familles les plus démunies à éviter les EAJE sauf en cas d'obligation externe (formations, insistance des services d'aide à la jeunesse). L'enjeu est alors de « *faire de ces services avant tout des lieux d'accueil pour l'enfant et sa famille en évitant de tomber dans les risques de contrôle social très souvent dénoncés* » (Camus, Dethier, & Pirard, 2012).

En Suisse, une étude auprès de familles migrantes montre que le non-recours aux crèches est dû à 3 obstacles vus comme insurmontables : « *le manque de places et les conséquences qui en résultent en terme de délai d'attente ; la rigidité des horaires d'ouverture ; et finalement le coût des places en crèche* » mais ne souligne pas de manque d'informations (Bonoli & Champion, 2015). Ces mêmes difficultés se retrouvent dans d'autres études : « *La plupart des parents ont perçu qu'il n'y avait pas assez de bonnes options pour la garde d'enfants dans leur région et ont dit qu'ils voulaient des prestataires plus abordables et plus disponibles pendant les heures où ils avaient besoin de prise en charge.* » (Chaudry et al., 2002). Les familles immigrées aux États-Unis, isolées, ayant un faible réseau social, ont très peu d'informations sur les services de garde, dans certains cas c'est la communauté locale qui les aide (Chaudry et al., 2002). Cela rejoint une étude flamande montrant que « *de nombreux parents défavorisés et appartenant à des minorités ethniques, en particulier, ne connaissent pas les structures officielles de garde d'enfants, ce qui entraîne des idées préconçues et un manque de confiance* » (Vanpée, Sannen, & Hedebouw, 2001).

Pourtant, selon la littérature, un accueil de qualité en crèche est particulièrement bénéfique pour les enfants défavorisés « *l'EAJE de haute qualité peut favoriser le développement cognitif, langagier et social* » (Melhuish et al., 2015). En effet, « *les services de garde d'enfants contribuent non seulement à l'inclusion sociale par le marché du travail, en permettant aux mères de jeunes enfants d'exercer un emploi rémunéré et d'équilibrer leur travail et leurs obligations familiales, mais aussi de favoriser l'accumulation de capital humain des enfants en leur fournissant un environnement de qualité et stimulant* » (Van Lancker, 2013). L'accueil en crèche permet également une meilleure préparation à l'entrée à l'école (Turner-Cobb & Hall, 2015). Les EAJE offrent des avantages sociaux, économiques et éducatifs dont les enfants défavorisés tirent le plus d'avantage. En effet, le développement de l'enfant se joue dès la petite enfance « *Des études menées aux États-Unis révèlent que les enfants de familles démunies qui fréquentent des structures d'éducation et d'accueil dans leur prime enfance en*

*tirent deux fois plus d'avantages que les enfants de milieux plus aisés* » (Commission européenne, 2011). Ces avantages se retrouvent en terme de scolarisation avec « *des résultats scolaires supérieurs à la moyenne dans les classes ultérieures (en écriture et mathématiques), des parcours scolaires mieux réussis, une moindre dépendance vis-à-vis de l'aide sociale, une plus grande indépendance économique, moins de problèmes psychosociaux, moins de délinquance juvénile, moins de tabagisme et des taux plus faibles de grossesse des adolescentes* » (Agence Exécutive Éducation Audiovisuel et Culture, 2009). Des EAJE de qualité apparaissent donc comme « *l'un des moyens les plus efficaces pour briser le cycle de la pauvreté* » (Leseman & Slot, 2014).

Pour les parents, la garde d'enfants non-parentale permet de concilier vie familiale et professionnelle en encourageant notamment le travail des femmes (Immervoll & Barber, 2011). Ce dernier diminue de plus le taux de pauvreté des enfants (Chen & Corak, 2008), car « *Travailler à l'extérieur du foyer favorise la production de biens moraux et sociaux de base, notamment le respect de soi, l'indépendance économique, la fierté de son travail* » (Mckeon, 2013). Or la crèche a également une mission sociale envers les parents, elle permet de « *rompre l'isolement de certaines familles, de lutter contre l'exclusion* » (Cadart, 2006).

L'approche des milieux d'accueil est une problématique de santé publique car elle permet d'aborder les déterminants sociaux de la santé. « *Les déterminants sociaux de la santé sont les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent, ainsi que les systèmes de soins qui leur sont offerts.* » (Morrison & Mantoura, 2016). La petite enfance est une période de grande sensibilité, « *le développement sain durant les premières années de l'existence donne des assises pour une vie épanouie dans les domaines social, affectif, cognitif et du bien-être physique* » (Commission des Déterminants Sociaux de la Santé, 2008). Il est donc primordial d'offrir aux familles un accueil de qualité pour permettre aux enfants un bon développement, et cela particulièrement pour les situations de précarité.

De manière générale on constate que pour les EAJE, « *les enfants de familles à faible revenu les utilisent dans une bien moindre mesure que ceux des familles à revenu élevé* » (Van Lancker, 2013). De manière interne à la structure d'accueil, la cause de cette faible accessibilité est floue et est certainement due en accueil collectif, aux critères d'attribution des places (Collombet, 2018).

L'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes souligne de faibles signalements concernant des discriminations d'accès aux milieux d'accueil. Ils ne disposent d'aucune statistique à ce sujet. Le dernier cas rencontré date de 2018, il s'agissait d'une mère célibataire, à la recherche d'un emploi ne parvenant pas à trouver une place en crèche. Ce signalement n'a pas donné lieu à des poursuites. Le conseil de cet institut constate que le salaire minimum pour une famille isolée avec un enfant est sous le seuil de la pauvreté, ces familles isolées sont surtout composées de femmes monoparentales. Il dénonce la quantité et la qualité insuffisantes des structures d'accueil pré et parascolaires, trop coûteuses. « *Le Conseil recommande que les autorités fédérales mettent le point relatif à la garderie à l'ordre du jour de la concertation entre les différents gouvernements et qu'elles encouragent les communautés à proposer des places d'accueil plus nombreuses et moins chères qui soient en outre d'une qualité suffisante. Pour ce faire, une conférence interministérielle sur la garderie peut être organisée au cours de chaque législature* » (Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes, 2009).

Malgré leur implication, le point de vue des professionnels de la petite enfance n'est que très peu exposé dans la littérature. Chaque semaine, les directeurs reçoivent des appels concernant des demandes d'inscription, les puéricultrices sont sollicitées par des parents recommandant des proches pour une place, les assistants sociaux analysent la situation des familles pour connaître leurs besoins et leurs seuils de participation financière. Ils sont donc directement concernés par la question de l'accessibilité. Cela est particulièrement vrai pour les familles précarisées étant donné la volonté de l'ONE et de l'État de favoriser l'accès à tous. Étant donné le manque de données relatives à l'avis des professionnels des EAJE et leur rôle important à jouer sur leur ouverture aux familles défavorisées, il est donc intéressant de développer cette question de recherche : **comment améliorer l'accessibilité des EAJE aux familles en situation précaire selon les professionnels de crèches subventionnées francophone et de haltes d'accueil d'Etterbeek ?**

Pour répondre à cela je définirai les objectifs et les questions de recherche dans une première partie. Puis j'analyserai le contexte d'Etterbeek, des EAJE, de la réforme MILAC, avec les concepts de précarité, d'accessibilité et de discrimination. Enfin je décrirai dans une troisième partie la méthode qui m'a permis de rencontrer plusieurs professionnels. J'aboutirai sur une quatrième partie de résultats comparant des documents administratifs de différentes crèches par rapport aux modèles de l'ONE, une échelle de Likert et différents discours selon

une analyse thématique. Je terminerai cet exposé par la discussion des résultats relevant plusieurs pistes intéressantes pour l'avenir.

## B. Objectifs et questions de recherche :

### 1) Objectifs généraux :

La littérature relève un manque d'accessibilité des EAJE aux familles en situation précaire. Des pistes de réponse à ce manque pointent des barrières culturelles, linguistiques ou organisationnelles. Les professionnels ont donc un rôle à jouer pour soulever ces barrières et accueillir ces familles, mais quels sont leurs points de vue sur le sujet ? Comment considèrent-ils l'accueil pour les familles en situation précaire ? Que souhaitent-ils mettre en place pour favoriser cet accueil ? La question de recherche est donc : **comment améliorer l'accessibilité des EAJE aux familles en situation précaire selon les professionnels de crèches subventionnées francophone et de haltes d'accueil d'Etterbeek ?**

L'objectif général de cette recherche qualitative est d'explorer le point de vue, l'expérience et la pratique des professionnels de la petite enfance des milieux subventionnés, communaux et haltes d'accueil d'Etterbeek. Le but est donc, en partenariat avec les professionnels, de faire émerger par leurs discours, les freins et les ressources pour améliorer cette accessibilité. Pour cela, j'ai réalisé des entretiens semi-directifs auprès de 3 panels de professionnels : les directeurs de crèches, les infirmiers ou assistants sociaux et les puériculteurs travaillant en crèche francophone subventionnée ou en halte d'accueil.

### 2) Objectifs spécifiques :

En identifiant quelles sont les représentations des professionnels sur la précarité, l'idée est aussi d'élaborer une piste de définition commune avec des déterminants spécifiques de la précarité afin de mieux pouvoir repérer les familles dans de telles problématiques. Cette identification permettrait également de souligner comment accompagner ces familles dans le processus d'inscription : qu'est-ce qui relève d'une difficulté ou d'une aide pour faire admettre son enfant dans le milieu d'accueil ? Le but étant ici, de favoriser la porte d'entrée à la crèche, en relevant les éventuelles discriminations.

Enfin, le dernier objectif de ce travail est de définir les besoins des professionnels de la petite enfance pour améliorer l'accessibilité à ces familles en questionnant les difficultés

rencontrées et les requêtes aux autorités compétentes. En effet, par leurs financements, leurs orientations politiques, leurs aides et les formations proposées ; les associations, l'ONE, la commune et la communauté française ont un rôle à jouer pour améliorer cet accueil ; les crèches n'étant pas les seules responsables des priorités d'accueil. Cet objectif est pertinent dans la situation actuelle de la réforme : les discours des professionnels peuvent venir appuyer ou s'éloigner de plusieurs changements annoncés.

## C. Cadre physique et théorique :

### 1) Etterbeek :

La commune d'Etterbeek est située au centre-sud de la région bruxelloise, elle comporte en 2019, 15 232 habitants/km<sup>2</sup> (Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyses IBSA, 2019) et 70 % de la population a entre 18 et 64 ans (Institut Bruxellois de statistique et d'Analyse IBSA et Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-capitalé OSS, 2016). La part des ménages avec enfants représente 27,2% de la population Etterbeekoise avec, en 2015, 1927 enfants âgés de moins de 3 ans. Le taux de chômage à Etterbeek est de 13,4% en 2019 pour les personnes âgées de 15 à 64 ans (IBSA, 2019). Etterbeek est la commune Bruxelloise où le taux de couverture de l'accueil des moins de 3 ans est le plus élevé atteignant 67,3% en 2014 (IBSA & OSS, 2016). Cependant, le haut taux de couverture est principalement dû aux crèches d'entreprise ou d'institution : si l'on ne considère que des crèches ouvertes à tous dont le tarif est variable selon le revenu des parents, le taux de couverture chute à 23%. « *Ainsi, on compte environ une place accessible à tous et à tarif selon le revenu pour quatre enfants à Etterbeek* » (IBSA & OSS, 2016). La commune recense 5 milieux d'accueil subventionnés francophones, 2 milieux d'accueil subventionnés néerlandophones, 17 crèches privées et 2 haltes d'accueil. Les familles souhaitant une crèche accessible financièrement, font l'expérience de difficultés pour trouver une place avec de longues listes d'attente.

### 2) Les milieux d'accueil en Fédération Wallonie Bruxelles :

Dans les 3 communautés belges, les milieux d'accueil sont sous la responsabilité d'une agence gouvernementale. Il s'agit de l'Office de la Naissance et de l'Enfance en FWB, Kind en Gezin en Communauté Flamande, et Kaleido Ostbelgien en Communauté Germanophone. Je ne m'intéresse ici qu'à la communauté française. Celle-ci a implémenté, via l'ONE, les plans Cigogne I et II visant à augmenter la capacité d'accueil (Eurydice, 2009).

En Belgique, les EAJE sont répartis en 2 types de structure selon l'âge des enfants : la crèche pour ceux de 0 à 2,5 ans, puis l'enseignement maternel jusqu'à 6 ans. On observe donc un système relativement différencié où « *tous les enfants qui bénéficient de services d'EAJE dès leur plus jeune âge doivent généralement passer d'un établissement centré sur l'accueil à un établissement de type préprimaire (...). En Belgique (Communautés française et flamande), (...), bien que des lignes directrices éducatives soient fournies pour l'intégralité de la phase d'EAJE, celles-ci sont publiées par des autorités différentes pour les enfants de moins et de plus de 3 ans* » (Eurydice, 2019). De manière générale en Belgique, les places subventionnées en crèche ne sont pas garanties à tous les enfants (Agence Exécutive Éducation Audiovisuel et Culture, 2009). En 2015 à Bruxelles, on recensait 683 milieux d'accueil de la petite enfance dont 139 accueils de type familial et 544 de type collectif (IBSA, 2016). L'accueil de type familial correspond à un encadrement en petit groupe tandis que l'accueil de type collectif correspond à un encadrement en collectivité.

Les différentes structures sont réparties comme suit, en milieu collectif : la crèche (de 0 à 3 ans), le prégardienat (de 18 mois à 3 ans), la maison communale d'accueil de l'enfance (de 0 à 6 ans), la maison d'enfants (de 0 à 6 ans) et la halte d'accueil (de 0 à 6 ans) ; en milieu familial : l'accueillant conventionné, l'accueillant autonome, et les co-accueillant conventionné et autonomes (de 0 à 6 ans). La crèche, le prégardienat, la maison communale d'accueil de l'enfance, l'accueillant et le co-accueillant conventionné sont subventionnés par l'ONE et le parent paye en fonction de ses revenus mensuels (Annexe 1, ONE, 2019).

### 3) Les professionnels de l'accueil en crèche :

Les normes minimales d'encadrement par les professionnels de crèche sont fixées par l'ONE en FWB. On compte alors 1 puéricultrice à temps-plein pour 7 enfants, 1 infirmière graduée à temps-plein pour 48 places, 1 infirmière sociale graduée ou spécialisée en santé communautaire ou assistante sociale à mi-temps pour 48 places (Arrêté du 27 Février 2003). Ces normes sont actuellement en révision suite à la réforme MILAC. On distingue :

- Le responsable de la crèche peut être un/e infirmier/ère ou un/e assistant/e social/e ou de formation psychopédagogique, il a pour fonction l'orientation et le suivi des pratique, la gestion d'équipe et des ressources humaines, la gestion administrative, financière et logistique, et la collaboration avec les partenaires externes (Pirard, Dethier, François, & Pools, 2015).

- L'infirmier/ère a pour fonction la gestion quotidienne de la santé au sein du milieu d'accueil, en partenariat avec le médecin. L'infirmier/ère veille à l'état de santé des enfants mais aussi du personnel, au respect des mesures d'hygiène et à l'équilibre alimentaire des menus. Il a également un rôle d'éducation à la santé envers les parents (Fédération des Institutions Médico-Sociales, 2012).
- L'assistant/e social/e a pour fonction l'accueil et le suivi de l'enfant. Concernant l'accueil, il « *définit les priorités d'admission, reçoit les parents, et planifie les entrées ; il fournit les informations à la famille ; il organise l'intégration de l'enfant au sein du Milieu d'Accueil ; il détermine la participation financière des parents et rassemble les informations sociales* » (FIMS, 2012). Concernant le suivi de l'enfant, l'assistant social veille à la communication avec la famille et avec l'équipe, il favorise le travail en réseau et assure une présence active en section (FIMS, 2012).
- Le personnel encadrant : puériculteur, éducateur, auxiliaire de l'enfance ou aspirant nursing, a pour rôle d'assurer l'accueil, les soins et de veiller au bien-être des enfants. Il entretient un lien privilégié avec les enfants, veille à entretenir une bonne communication avec les parents et au sein de l'équipe (ONE, 2016). Le gouvernement est en réflexion pour la mise en place d'un bachelier spécifique de la petite enfance (Pirard et al., 2018).
- Le/a coordinateur/trice accueil de l'ONE est un/e PEP's ayant justifié d'un certain nombre d'années d'expérience et ayant passé une validation des acquis professionnels. Ce dernier accompagne et soutient le milieu d'accueil depuis son ouverture à son développement quotidien dans les nouveaux projets.

#### 4) La réforme MILAC, Grandir Ensemble :

Annoncée dans le contrat de gestion de l'ONE de 2013-2018 et mise en avant en 2018 par le « *pacte d'excellence* » de la ministre sortante en charge de la Petite enfance, Alda Greoli, Grandir Ensemble est lancée avec le décret voté par le parlement le 21 Février 2019 visant à « *renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française* » (Décret du 21 Février 2019). Cette réforme a été suivie de plusieurs arrêtés précisant les régimes d'autorisation et de subventions, le régime transitoire des milieux d'accueil et le code de qualité. Il s'agit d'un long processus qui s'étendra jusque fin 2025 (Aujean, 2019). Les textes légaux qui suivent ce projet de réforme sont présentés en annexe 2 (Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance, 2019).

Le cadre gouvernemental entend mettre en œuvre cette réforme avec les acteurs de terrain en homogénéisant le paysage de l'accueil de la petite enfance en Communauté française (Gauthier & Gilson, 2019). Pour ce faire, la réforme se fonde sur 15 balises présentées en annexe 3 et 4 objectifs opérationnels repris ici : « *Redessiner le paysage du secteur de l'accueil* » « *Renforcer l'accessibilité dans toutes ses dimensions* » « *Renforcer la qualité* » et « *Simplifier et réduire la charge administrative* » (Aujean, 2019). Grandir Ensemble tient donc compte des notions d'accessibilité et sous-entend celle de la précarité en prônant une logique inclusive, un service universel. Actuellement, le règlement de l'ONE relatif à l'autorisation d'accueil contraint, dans son article 52, que les milieux d'accueil réservent au moins 10% de leur capacité totale pour répondre aux besoins de situations particulières (Arrêté du 1 Février 2017). Mais quelles sont ces situations particulières ? Ce terme est flou et regroupe de nombreux cas (enfants mis à l'adoption, enfants de parents ayant des problèmes physiques importants, fratrie...), laissant libre cours aux discriminations. Certains critères de priorité, notamment le travail d'un ou des deux parents à temps plein, vont à l'encontre de l'accessibilité des crèches aux familles précaires et au principe d'égalité de l'accueil. La réforme MILAC projette d'améliorer l'accessibilité à toutes les familles en proposant des aides spécifiques aux crèches accueillant des enfants dont les parents sont en situation de précarité (Bureau Fédéral du Plan, 2019). Le but est plus précis et montre l'importance de la reconnaissance des familles précarisées. Pour cela, l'objectif global de Grandir Ensemble est d'« *offrir un accueil de qualité à chaque enfant, en soutenant le développement de milieux d'accueil* » (Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance, 2019).

Actuellement, la situation liée au Covid-19 et le confinement, ont nécessité une révision du planning des échéances concernant la transformation des milieux d'accueil. Il s'agit de l'échéance pour la remise des déclarations d'intention initialement prévue au 30 Avril et reporté au 30 Juin 2020, ainsi que l'organisation de rencontres initialement prévue en Mars-Avril 2020 et reporté à une date indéterminée (ONE, 2020).

## 5) Concepts :

### a) Accessibilité

#### Un concept global :

L'accessibilité est un concept global qui regroupe communément plusieurs aspects : l'accessibilité géographique (*e.g.* proximité, moyen de transports), économique (*e.g.* prix abordable, aides financières), structurelle (*e.g.* accès pour les personnes handicapées), culturelle (*e.g.* religion, sexe des prestataires) et juridique (*e.g.* personnes en séjour illégal). Elle peut être définie comme l'indicateur des opportunités rencontrées par l'individu, l'accessibilité mène à la participation et à la satisfaction lorsqu'elle est élevée (Fransen, Farber, Deruyter, & Maeyer, 2018). En Belgique, l'accessibilité aux soins primaires est vue comme un droit fondamental et un facilitateur de la santé de la population (Dewulf, Neutens, Weerdt, & Weghe, 2013).

#### L'accessibilité en crèches

La Commission Européenne définit deux aspects de l'accessibilité au sein des milieux d'accueil de la petite enfance : une offre disponible et abordable à toutes les familles et leurs enfants, mais également un service qui encourage la participation, renforce l'inclusion sociale et englobe la diversité (European Commission, 2014). L'inclusion sociale consiste à s'assurer que toutes les personnes soient des membres valorisés de la société, en ciblant des « *questions d'accès, d'équité et de participation à travers des intérêts sociaux tels que le logement, l'emploi, l'éducation, les soins de santé, les loisirs, la sécurité du revenu* » (Hutchinson & Lee, 2004). Cette notion d'inclusion sociale est particulièrement intéressante étant donné les chiffres de la pauvreté des enfants à Bruxelles avec un taux de privation matériel de 29%, taux le plus extrême en Belgique (Guio & Vandembroucke, 2018). Le taux de privation matérielle sévère correspond à la part de la population vivant « *dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neuf biens et services suivants : payer à temps le loyer, l'emprunt hypothécaire, les charges du logement et les crédits de consommation ; chauffer convenablement son logement ; faire face à des dépenses imprévues (d'environ 1000 €) ; manger des protéines tous les deux jours ; partir en vacances une semaine une fois par an (pas nécessairement à l'étranger) ; posséder un lave linge ; posséder une télévision ; posséder une voiture et posséder un téléphone* » (Institut wallon de l'évaluation de la prospective et de la statistique, 2020). La Fondation Roi Baudouin recommande pour faire face à cette déprivation et éviter le legs familial de la pauvreté : le développement de travail en réseau des pouvoirs locaux de la petite enfance, mais également l'investissement dans des « *services d'accueil de*

*la petite enfance abordables et de qualité, avec des règles d'accès prioritaire pour les publics fragilisés* » (Guio & Vandenbroucke, 2018).

Une recherche exploratoire sur les milieux d'accueil nous propose une autre vision de l'accessibilité en proposant deux réalités (Dusart & Mottint, 2018) :

- l'accessibilité primaire : chacun a les mêmes chances d'obtenir une place dans un établissement d'accueil. Ce concept reprend la notion d'accessibilité économique : le prix de la place en crèche, mais également l'accessibilité culturelle avec la non-discrimination de certaines populations, et l'accessibilité structurelle : un enfant handicapé doit pouvoir être accueilli.
- l'accessibilité secondaire : chacun doit pouvoir s'y sentir à sa place. C'est-à-dire que le parent est reconnu dans son rôle et est impliqué dans le milieu d'accueil.

L'approche de ce travail correspond plus à une accessibilité primaire puisque concerne l'entrée en crèche des familles.

De part ces différentes définitions nous retiendrons de **l'accessibilité, un indicateur de la disponibilité des services d'accueil de la petite enfance à toutes les familles en vue de participer à la satisfaction parentale, l'inclusion communautaire, le développement de l'enfant et son bien-être psychosocial.**

## b) Précarité

### Précarité, pauvreté et vulnérabilité :

La précarité ne relève pas de la pauvreté au sens où la pauvreté réfère à la participation économique de l'individu et à la redistribution des ressources. La pauvreté est définie par un seuil de revenu dans un pays donné (Benicourt, 2001). La précarité est caractérisée par une situation incertaine, un risque de vulnérabilité : aussi bien financière que matérielle, relationnelle, sociale et psychologique (Pinel-Jacquemin & Koliouli, 2018). « *La précarité n'est pas la pauvreté, ce n'est pas avoir peu, c'est avoir peur, peur de perdre les objets sociaux qui font lien et permettent d'être reconnu comme un humain digne d'appartenir à la société* » (Boukonza, Bernard, Mansouri, & Quantin, 2012). Cependant poussée à son extrême, la précarité peut conduire à la grande pauvreté si elle touche plusieurs aspects de la vie pendant une longue durée (Wresinski, 1987).

La précarité s'approche cependant de la vulnérabilité. Celle-ci correspond à « *des situations dans lesquelles des personnes pourraient subir un préjudice, une injustice ou une précarité* » (Brown, 2015). La vie précaire serait alors une forme de vulnérabilité primaire résultant de l'existence incarnée, rendant certaines vies plus faciles que d'autres (Han, 2018). En anglais, le terme « *precariousness* » désigne alors la « *vulnérabilité de l'existence incarnée* » et le terme « *precarity* » réfère à des « *arrangements sociaux et politiques* » (Han, 2018). La précarité se dessine non seulement à travers la vulnérabilité individuelle mais aussi à travers des répétitions collectives d'expérience de vie (Nyong'o, 2013).

#### Une perte d'objets socialement valorisés :

La précarité consiste à un manque de sécurités impactant les obligations professionnelles, familiales et sociales des individus mais également leurs droits fondamentaux (Vandecasteele & Lefebvre, 2006). Ces objets sociaux sont concrets « *comme l'emploi, l'argent, la retraite, le logement, la formation, les diplômes, les troupeaux, les biens. On en a ou pas* » (Furtos, 2007) et permettent la reconnaissance sociale. La reconnaissance sociale est un processus de reconnaissance mutuelle « *l'autre personne est censée posséder une « valeur » sociale* » (Honneth, 2004). Le travail et la maternité sont des sources de reconnaissance sociale, particulièrement pour les milieux défavorisés (Noël, 2018). Le terme de précarité est souvent associé avec le monde du travail (Millar, 2017). La précarité est liée au sentiment de maîtrise sur son existence (Vandecasteele & Lefebvre, 2006). Les personnes précarisées subissent alors une « *insécurité identitaire* » due à ce manque de maîtrise (Neyrand, 2015).

#### Pathologie de la précarité et conséquences pour la famille et l'enfant :

À son plus haut degré d'intensité, la précarité peut devenir pathologique avec un syndrome d'auto-exclusion : « *tout en subissant une situation d'exclusion, le sujet a la capacité d'exercer sur lui-même une activité pour s'exclure de la situation, pour ne pas la souffrir, transformant ainsi le subir en agir.* » (Furtos, 2011). Il s'agit d'une perte de confiance en soi, en l'environnement et en l'avenir. Il se traduit par une rupture de liens avec un refus d'aides. L'individu va se plonger dans un grand isolement dont il sera difficile à sortir. Avec la naissance d'un enfant cela peut se traduire par une « *auto-exclusion parentale volontaire* » où l'enfant est confié à un proche (Baret & Gilbert, 2015).

L'arrivée d'un enfant, représente un évènement stressant pour beaucoup de parents, particulièrement s'ils sont fragilisés, précaires avec un sentiment de solitude et des carences éducationnelles. Ces parents éprouvent une forme de disqualification par une dévalorisation, un manque de reconnaissance de leur légitimité parentale par les institutions publiques et les professionnels (Pinel-Jacquemin et al., 2018). Ces parents précaires sont désignés comme « *défaillants* » ou ayant des « *défauts de la parentalité* » dont ils sont les uniques responsables, cette désignation est bien souvent vécue comme une humiliation, elle est initiatrice d'une stigmatisation de ces familles avec une perte de reconnaissance sociale (Le Goff, 2010). On constate donc que « *la précarité est un phénomène multidimensionnel, susceptible de défavoriser l'enfant et sa famille aux niveaux économique, matériel, socioprofessionnel et psychologique, nécessitant des efforts adaptatifs plus ou moins importants à chacun de ses membres* » (Kettani & Zaouche-Gaudron, 2012).

La précarité a des effets sur le développement de l'enfant dès sa conception. En effet, une étude a montré qu'un travail précaire entraîne plus de faible poids à la naissance, ceci pouvant générer plus tard de l'obésité, de l'hypertension et des maladies coronariennes (Patil, Enquobahrie, Peckham, & Seixas, 2020). La précarité est également « *un facteur de risque en ce qui concerne les problèmes de comportements des enfants, les compétences sociales et la régulation affective* » (Kettani & Zaouche-Gaudron, 2012). Cela peut être expliqué par le stress généré par la précarité influant sur le lien de parentage. Il s'agit d'une problématique très importante car elle a des répercussions sur le devenir à long terme de l'enfant.

### La précarité en Belgique :

En Belgique, « *environ un enfant sur cinq vit dans une famille qui connaît la précarité, voire la pauvreté* » (De Rynck, 2008). Les parents isolés, majoritairement des mères, courent un plus grand risque de précarité (Lahaye, Pannecoucke & Sansen, 2019). Seul un indicateur flamand réalisé par Kind en Gezin, permet d'évaluer la précarité infantile, il s'agit du « *Kansarmoede Index* » littéralement, l'indice de désavantage, basé sur 6 critères : « *le revenu mensuel disponible, la formation des parents, la situation professionnelle des parents, le développement de l'enfant, le logement et la santé. Tout ménage enregistrant un résultat « faible » pour trois ou plus de ces six critères est réputé en situation de précarité* » (Vandenbroeck, & Bauters, 2016). Cet indice, calculé comme « *le nombre d'enfants en situation de désavantage sur le nombre total d'enfants* » était en 2018 de 28% en région Bruxelloise, et plus précisément de 9,5% à Etterbeek (Kind en Gezin, 2019). Cet indice augmente

annuellement, traduisant une augmentation des familles en situation précaire. Il est supérieur chez les femmes monoparentales étrangères (Vandenbroeck, & Bauters, 2016).

Nous définirons **la précarité en termes de perte d'objets socialement valorisés conduisant à une stigmatisation et à une faible reconnaissance des compétences parentales, pouvant impacter à long terme le développement de l'enfant et la santé.**

### c) Discrimination

La discrimination consiste à faire subir un traitement inégal et préjudiciable à un individu ou un groupe sur base de critères illégitimes (Guélamine, 2006). De nombreuses lois visent à prévenir la discrimination basée sur plusieurs caractéristiques (religion, sexe, âge, nationalité, état matrimonial) et dans divers contextes (notamment l'emploi mais aussi la formation et l'accès aux services publics) (Hajian & Domingo-ferrer, 2013). La discrimination peut être directe ou indirecte. La discrimination directe est définie par des « lois ou des procédures qui mentionnent explicitement les groupes minoritaires ou défavorisés sur la base d'attributs discriminatoires sensibles liés à l'appartenance à un groupe. » (Hajian & Domingo-ferrer, 2013). La discrimination indirecte quant à elle, est représentée par « *des règles ou des procédures qui, sans mentionner explicitement les attributs discriminatoires, pourraient, intentionnellement ou non, générer des décisions discriminatoires* » (Hajian & Domingo-ferrer, 2013). Une forme de discrimination indirecte pourrait être par exemple le prix d'une place en crèche : la crèche est ouverte à tous, mais tous les parents ne peuvent pas la payer.

La discrimination se retrouve en effet dans les milieux d'accueil. Le Centre Interfédéral pour l'égalité des chances (UNIA), le Délégué général aux droits de l'enfant et l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes rapportent des signalements de discrimination à l'inscription pour des familles monoparentales ou des familles où un seul des parents travaillent. Ces formes de discrimination sont inscrites dans les critères d'admission à la crèche priorisant les familles où les deux parents ont un emploi. Or « *le décret de la Communauté française du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination prohibe toute discrimination directe et indirecte sur base de la fortune, de l'état civil et du sexe.* » (Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le Racisme, Délégué général aux droits de l'enfant de la Communauté française, & Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2012).

Nous retiendrons de **la discrimination un « traitement injuste ou inégal d'une personne sur base de caractéristiques personnelles »** (Centre interfédéral pour l'égalité des chances, 2019).

À travers ces différentes définitions nous avons pu constater que la précarité est un concept vaste avec plus notions reliées, l'accessibilité également avec ici plusieurs niveaux et plusieurs critères, enfin la discrimination est décriée sous toutes ses formes mais se retrouve tout de même au sein des crèches. Comment ces concepts se traduisent dans la vision des professionnels et les informations données aux parents ? Pour répondre à cela, nous analyserons les documents administratifs remis aux familles par les milieux d'accueil, et nous effectuerons une analyse thématique du discours des professionnels.

## D. Méthodologie :

### 1) Revue de la littérature

Partant d'un constat de difficultés à trouver une place en crèche, particulièrement pour le public en situation précaire, j'ai effectué des recherches sur la précarité et les milieux d'accueil. Cela m'a amené à effectuer une recension de la littérature sur les concepts de précarité, d'accessibilité et de discrimination pour avoir une vision globale de la problématique. Je me suis documentée sur des moteurs de recherche comme Google Scholar, JSTOR, Sciencedirect, Researchgate, Pascal et Francis, et SAGE Journal où j'ai utilisé comme mots clés « précarité ET crèche » « accessibilité ET crèche » en français et « precarity AND day nursery OR daycare » ou « day nursery OR daycare AND accessibility » en anglais, mais aussi les abréviations « EAJE » et son équivalent anglais « ECEC » dans ces combinaisons de recherche. Les termes de crèche et accessibilité viennent en français et en anglais du MESH cependant le terme de précarité vient d'une traduction littérale étant donné son inexistence dans le répertoire du MESH. J'ai posé comme filtre des documents en langue française et anglaise, étant donné ma maîtrise de ces langues, avec une limite de date entre 2000 et 2020 pour avoir un état des lieux des connaissances actualisé sur le sujet.

La recherche sur les différentes bases de données m'a permis d'identifier 188 articles, puis sur base de la lecture des titres, des abstracts, de la disponibilité des articles, cela a réduit à 27 le nombre d'articles sélectionnés pour la réflexion sur les concepts. D'autres articles cités dans la bibliographie des précédents articles sélectionnés ou conseillés par ma co-promotrice et la documentaliste de l'ONE m'ont permis d'étayer cette réflexion. Enfin, l'Institut pour

l'Égalité des Femmes et des Hommes m'a également transmis l'un de leurs rapports en lien avec mon sujet.

J'ai développé les concepts d'accessibilité, de précarité et mais également de discrimination comme conséquence de cette précarité et du manque d'accessibilité.

J'ai également souhaité mobiliser des experts c'est pourquoi j'ai contacté le Centre interfédéral pour l'égalité des chances Unia, le Délégué général aux droits de l'enfant et l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, auxquels j'ai demandé des statistiques et des cas récents, pour illustrer la problématique. Mais, à part l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, les deux autres organismes cités n'ont pas été sollicité dernièrement sur ce sujet et ne disposent pas d'informations complémentaires.

## 2) Choix du type d'analyse :

Pour réaliser ce mémoire j'ai choisi d'utiliser une approche qualitative car celle-ci permet de connaître le point de vue de l'acteur, avoir une « *compréhension contextuelle* » des systèmes employés par un groupe particulier (Baum, 1995). En effet, l'approche qualitative permet « *d'étudier les interactions entre les différents acteurs concernés par un problème de santé publique donné* » (Baum, 1995). J'ai donc effectué des entretiens individuels en face-à-face. Le but de la recherche étant de comprendre les pratiques, les besoins et le vécu des professionnels de la petite enfance sur Etterbeek, j'ai choisi d'élaborer une analyse de contenu thématique, « *L'analyse thématique constitue l'outil classique pour l'étude des opinions par la catégorisation des énoncés dans des thèmes d'analyse* » (Negura, 2006).

## 3) Échantillon théorique :

J'ai choisi en premier temps de porter mon étude sur la commune de Jette : celle-ci dénombre de nombreuses crèches communales et l'échantillon de professionnels interrogés aurait donc pu être conséquent. Cependant la commune n'a pas accepté ma requête. Je me suis donc tournée vers Etterbeek où je vis et je travaille, la commune, représentée par Muriel De Greef, coordinatrice du service de l'enseignement d'Etterbeek, a soutenu mon initiative. Il s'agit donc d'un échantillon de convenance. J'ai choisi d'interroger 3 professionnels dans chacun des 5 milieux d'accueil subventionnés et les deux haltes d'accueil d'Etterbeek. Ces

professionnels sont soit puériculteurs, assistant social, infirmier ou de profession psychopédagogique.

#### 4) Échantillon effectif :

J'ai contacté les différents milieux d'accueil visés : tout d'abord par mail puis par contact téléphonique. Une des deux haltes d'accueil a refusé de participer à mon étude car « *il ne s'agit pas d'une halte d'accueil qui dépanne occasionnellement* » (selon la gérante). Deux crèches subventionnées ont également refusé de participer à mon enquête l'une parce que la direction était en arrêt maladie (ils ont cependant accepté de me faire parvenir leurs documents administratifs) et l'autre sans motif donné.

J'ai donc effectivement pu aller à la rencontre de 4 milieux d'accueil dont une halte d'accueil. Au sein de ces milieux d'accueil j'ai uniquement rencontré les professionnels de la direction, soit 6 professionnels rencontrés. En effet, la disposition des locaux et l'organisation du travail dans ces lieux d'accueil font que les puéricultrices ne sont pas concerné par les demandes d'inscription. Cependant les puéricultrices ont un avis sur le sujet, en effet une puéricultrice avait souhaité partager son expérience mais la situation due au coronavirus et la perte d'un proche, ne nous a pas permis de nous entretenir.

J'ai contacté la coordinatrice accueil de l'ONE par mail et ai effectué un entretien téléphonique. Cet échange m'a permis d'avoir une vision globale de la problématique du fait de sa supervision de plusieurs milieux d'accueil et un avis plus neutre du fait de sa non implication directe dans les prises de décision des différentes crèches.

Pour les experts, j'ai envoyé un mail aux différents professionnels de ces organismes. Du fait de la situation liée au coronavirus, les seuls échanges ont pu être réalisés par mails avec le secrétariat du Délégué général aux droits de l'enfant, Unia et l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes.

#### 5) Guide d'entretien :

J'ai réalisé un guide d'entretien en me basant sur les concepts définis par la littérature mais également sur base de vignettes cliniques. J'ai développé une vignette sur une situation tirée d'un livre sur l' « *intervention cognitivo-comportementale auprès des enfants* » (Turgeon & Parent, 2012) montrant divers facteurs de risque de négligence dans une famille isolée. Cette

situation révèle des traits caractéristiques d'une famille précaire, j'ai modifié l'âge de l'enfant afin de favoriser l'analyse en crèche. J'ai également élaboré une seconde vignette sur base d'une situation que j'ai rencontré en tant que PEP's à l'ONE : 2 familles diamétralement opposées, l'une aisée et l'autre plus défavorisée. Les noms, professions et nationalités des personnages cités ont été volontairement modifiés. Dans les faits réels j'ai pu constater que la famille aisée a eu un large choix de places en milieu d'accueil subventionné, tandis que la mère en situation précaire a dû postposer l'accueil en crèche de son enfant, dans l'attente qu'une place se libère. Le but de cette vignette est de connaître le positionnement des professionnels, leurs représentations sociales par rapport à ces deux familles. Le guide d'entretien et les vignettes sont présentés en annexe 4. J'ai soumis ce guide pour commentaires auprès de ma promotrice et ma co-promotrice, puis ai fait un pré-test d'entretien auprès de 2 proches.

#### 6) Autorisation de la recherche :

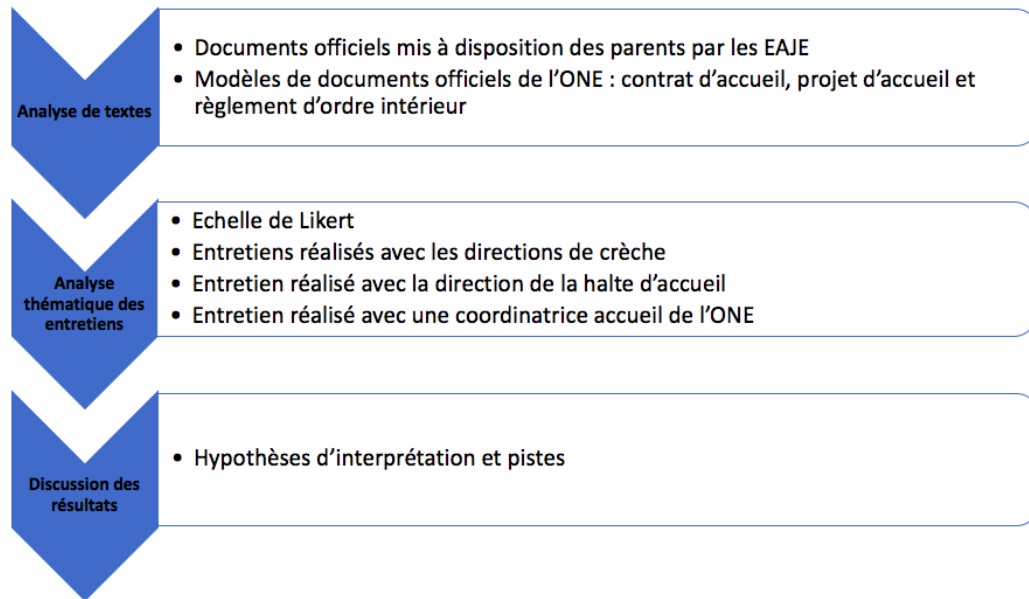
Cette recherche a été approuvée le 31 Octobre 2019 par la Direction Recherche et Développement de l'ONE (annexe 6). Puis, elle a été soutenue par la commune représentée par Murielle De Greef le 5 Novembre 2019 (annexe 7). Et enfin j'ai soumis ma recherche au comité d'éthique hospitalo-facultaire de l'Uclouvain le 12 Novembre 2019, qui a émis un avis favorable le 2 Décembre 2019 sous la référence 2019/12NOV/502 présenté en annexe 5.

#### 7) Réalisation des entretiens :

J'ai réalisé 5 entretiens semi-directifs au sein des milieux d'accueil des différents professionnels que j'ai rencontré individuellement dans une pièce isolée. J'ai également effectué 2 entretiens à distance : l'un téléphonique et l'autre via Skype étant donné l'impossibilité de se rencontrer due aux mesures de distanciations sociales. Les entretiens ont été enregistré avec le consentement des professionnels

## 8) Modalités et plan d'analyse :

Le travail effectué a suivi ce plan d'analyse :



J'ai en premier lieu analysé les documents transmis par les crèches : 4 crèches m'ont transmis leur règlement d'ordre intérieur, leur projet d'accueil, leur contrat d'accueil ; et une halte d'accueil m'a transmis sa brochure et son contrat d'accueil. J'ai récupéré ces documents en main propre lors des entretiens ou lors de la présentation de ma recherche. Une crèche a accepté de me remettre ces documents sans participer à l'étude. Ces documents sont analysés selon les objectifs mis en avant par la crèche afin de connaître les orientations selon les concepts du mémoire, la visée inclusive en lien avec le concept d'accessibilité, les informations demandées au sujet des parents en lien avec le concept de discrimination, les informations concernant les horaires, les obligations de fréquentation, le prix en lien avec le concept d'accessibilité et le pourcentage de situations particulières regroupant les concepts d'accessibilité et de précarité. Ces documents sont comparés entre les milieux d'accueil selon un modèle de référence théorique de l'ONE. Dans un souci de rendre anonyme les informations, les milieux d'accueil ont été nommés aléatoirement M.A, M.B, M.C, M.D et M.E.

J'ai effectué 7 entretiens sur base du guide présenté en annexe 4. Ceux-ci ont été réalisés dans les différents milieux d'accueils mais aussi par Skype étant donné la distanciation physique imposée due au COVID19. Afin d'éviter le risque d'association entre le discours des interviewés et les informations relatives à la crèche, les milieux d'accueil ont été renommés aléatoirement. L'interview réalisée avec la coordinatrice est associé avec un nouveau milieu

nommé également aléatoirement. Nous parlerons donc des milieux M.F, M.G, M.H, M.I, MJ avec P1 et P2 pour distinguer les professionnels interrogés au sein d'un même milieu.

J'ai réalisé un questionnaire sur base de l'échelle de Likert. Cette échelle a été réalisée dans le but de situer la perception de chacun sur la problématique de l'accueil des familles précaires sur Etterbeek. Les résultats sont analysés de manière globale selon chaque question afin d'observer l'orientation des professionnels du milieu.

J'ai effectué une transcription littérale des entretiens au fur-et-à-mesure de leur réalisation afin de pouvoir approfondir les entretiens de manière itérative en développant plus certaines thématiques du guide. Puis, j'ai mis en avant des thématiques émanant des entretiens et susceptibles d'apporter des informations en rapport avec la question de recherche et des composantes de la théorie présentée. J'ai donc réalisé une grille d'analyse mettant en comparaison les différents discours au travers de catégories et sous-catégories mixtes (c'est-à-dire préexistantes du fait de la théorie et émanant du matériel). En effet, « *c'est grâce à une analyse de contenu plus ou moins intuitive que l'on va être conduit à déterminer a posteriori un certain nombre de catégories de réponses qui sont censées épuiser les significations qui ont été produites par les sujets.* » (Deschamps, 2005).

Mon analyse thématique a été réalisée de manière continue, c'est-à-dire que les « *thèmes sont identifiés et notés au fur et à mesure de la lecture du texte, puis regroupés et fusionnés au besoin et finalement hiérarchisés sous la forme de thèmes centraux* » (Paillé, & Mucchielli, 2016). J'ai choisi cette démarche pour sa finesse d'analyse avec un niveau de validation plus élevée qu'une démarche séquencée. J'ai ensuite mis en avant les données montrant des concordances et les discordances entre les discours des professionnels. J'ai effectué cette analyse manuellement via un tableur informatique dans lequel j'ai indiqué les différentes verbatims.

J'ai classé les unités d'analyse des entretiens qualitatifs selon des catégories mixtes émergentes et théoriques et des sous-catégories.

Catégories	Sous-catégories
a) Contexte général	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réglementation</li> <li>- La réforme</li> <li>- Le pouvoir organisateur</li> <li>- Représentations liées au contexte général</li> </ul>
b) Perception des services offerts dans la commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre des milieux d'accueil de la petite enfance</li> <li>- Partenaires</li> </ul>
c) EAJE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Familles</li> <li>- Accessibilité primaire</li> <li>- Équipe</li> <li>- Représentations liées à l'EAJE</li> </ul>
d) Précarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Critères de précarité</li> <li>- Apport de l'accueil</li> <li>- Accessibilité secondaire : l'intégration</li> <li>- Représentations liées à la précarité</li> </ul>
e) Propositions de changement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Places d'accueil</li> <li>- Réglementation</li> <li>- Particularités internes</li> </ul>

Tableau 1 : Catégorisation thématique

## E. Résultats :

### 1) Analyse des documents administratifs

#### a) Le projet d'accueil :

Selon l'ONE, le projet d'accueil doit contenir au minimum : «

1. *le(s) type(s) d'accueil organisé(s);*
2. *le règlement d'ordre intérieur ;*
3. *le contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil;*
4. *le mode de fixation de la participation financière des personnes qui confient l'enfant;*
5. *le taux d'encadrement ;*
6. *la qualification du personnel ;*
7. *la description des choix méthodologiques ainsi que des actions concrètes mises en œuvre pour tendre vers les objectifs visés au chapitre II du Code. » (ONE, s.d.).*

Ce contenu est détaillé au travers de 15 repères décrits dans 3 brochures à destination des milieux d'accueil. Nous n'aborderons que les repères décrivant la rencontre des familles (ONE, 2009) et la rencontre des enfants (ONE, 2004) (le dernier se concentre sur le soutien à l'activité professionnelle) avec : les principes pédagogiques, permettant de connaître la visée

globale de la crèche, les repères 1 et 2 ciblant un lien privilégié avec les parents, les repères 4 et 5 développant la communication avec les parents, et le repère 11 ciblant l'inclusion et le vivre ensemble des enfants.

Le détail des résultats est présenté en annexe 8 dans un tableau comparatif. Ils nous montrent pour :

- M.A : vision exclusivement tournée vers l'enfant, les professionnels veillent à son bon développement, en s'informant sur son contexte de vie en créant un partenariat avec le parent. Ce milieu met en avant une convivialité entre les enfants et le développement de leur autonomie.
- M.B : vision inclusive de la crèche, avec une grande importance donnée à la création de liens entre les parents, les enfants et les professionnels vus comme « *une grande famille* ». Ce milieu a clairement une volonté d'égalité d'accès, une grande accessibilité primaire et secondaire, basée sur le respect et la reconnaissance de chacun.
- M.C : orientation vers l'augmentation des ressources parentales en abordant « *le réseau social environnant* » et un accueil qui semble plus individuel envers les parents, vus comme des partenaires, avec le souhait de développer un lien de confiance « *avec chaque parent* ». Il s'agit là d'une approche plus individualisée de la famille.
- M.D : importance de la création d'un lien de confiance entre parents, enfants et professionnels mais montre surtout un aspect collectif de l'accueil et une vision plus informative des échanges entre les parents qu'une véritable collaboration.

Entre ces 4 EAJE, seuls 2 milieux prônent l'accessibilité et une seule l'inclusion. L'inclusion va au-delà de l'accessibilité, il s'agit d'« *un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins de tous et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, aux cultures et aux collectivités et à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation* » (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, 2006).

#### b) Le contrat d'accueil :

L'ONE propose un modèle de contrat d'accueil (ONE, s.d.) qui reprend : l'« *identification du milieu d'accueil* » : nom, adresse, représentant, fonction du représentant, personne de contact, téléphone ; l'« *identification des parents ou des personnes qui confient l'enfant* » : nom, adresse, profession, téléphone et numéro en cas d'urgence de Madame et Monsieur ; l'« *identification de la (des) personne(s) qui conduise(nt) l'enfant et vient(nent) le*

*rechercher* » : nom, prénom et lien avec l'enfant ; l' « *identification de l'enfant* » : nom, prénom, date de naissance et résidence habituelle ; l'article 1 : fréquence de fréquentation de l'enfant et période de fréquentation ; l'article 2 : volume annuel d'absences et leurs répartitions ; l'article 3 : horaires d'ouverture du milieu d'accueil ; l'article 4 : dates de fermetures de la crèche ; l'article 5 : conditions de modification du contrat ; l'article 6 : participation financière parentale et dérogations acceptées ; l'article 7 : connaissance du règlement d'ordre intérieur et du projet d'accueil ; l'article 8 : personne de contact à l'ONE pour un recours en cas de rupture de contrat.

Nous n'aborderons que les points différents du modèle et ceux pertinents pour notre recherche. Nous analyserons donc l'identification des parents et de l'enfant afin de constater les différentes données demandées et le risque de discrimination lié ; l'article 1 et 3 concernant la fréquence de fréquentation et les horaires d'ouverture pouvant être un frein en terme d'accessibilité horaire ; et enfin l'article 6 abordant le coût financier pouvant impacter l'accessibilité économique. Le tableau comparatif des résultats est présenté en annexe 9, on remarque pour :

- M.A : données basiques sur le « *père* » et la « *mère* », mention de « *circonstances particulières en lien avec la demande* » permettant une personnification de la demande pour mettre en avant des difficultés et éventuellement augmenter l'accessibilité ou la reconnaissance d'une situation précaire.
- M.B : mention de « *parent 1* » et « *parent 2* » montrant une approche non genrée et une accessibilité aux différentes formes familiales ; demande du numéro national des parents et de l'enfant cette information peut être une source de discrimination envers les familles séjournant sans papiers ou sans domicile légal en Belgique et un frein à l'accessibilité pour ces mêmes familles qui peuvent craindre un rejet s'ils mentionnent ne pas avoir de papiers belges.
- M.C : données basiques sur « *Madame* » et « *Monsieur* » traduisant une approche moins personnelle des parents ; précision que les factures doivent être réglées dans les 7 jours après réception pouvant être un facteur de stress pour des familles en situation précaire.
- M.D : données basiques sur « *Madame* » et « *Monsieur* » traduisant une approche moins personnelle des parents ; présence minimale de « *5 demi-journées par semaine* » pouvant être un frein en termes d'accessibilité horaire pour les familles souhaitant un accueil plus ponctuel, en tiers temps par exemple.

- M.E : données basiques sur la personne de contact, montrant une approche assez distante du parent ; mais mention de la nationalité de l'enfant pouvant être source de discrimination culturelle ; le prix annoncé de 10 € peut être un frein en termes d'accessibilité économique pour les familles les plus précaires, et ainsi être une source de discrimination pour les familles ne pouvant pas s'offrir cet accueil. Il apparaît cependant dans les faits que le milieu peut adapter ce tarif, mais il n'en est fait nulle mention dans les documents.

Ces 5 EAJE ont un contrat assez similaire, les informations se ressemblent mais le degré de précision, l'appellation des parents, les obligations et le prix annoncé sont différents. On peut se demander à quoi servent les informations sur la nationalité et le numéro de registre national étant donné que le milieu d'accueil est censé être ouvert à tous.

#### c) Le règlement d'ordre intérieur :

Celui-ci est réalisé en respect du code de qualité défini par l'Arrêté du 17 décembre 2003, le modèle de l'ONE reprend 15 critères obligatoires mais nous ne traiterons que ceux en rapport avec la thématique et présentant des spécificités par rapport au modèle théorique de l'ONE : l'accessibilité avec le pourcentage réservé aux situations particulières, la participation financière des parents, la réduction fiscale des frais de garde et les dispositions facultatives comme : un but spécifique de la crèche, les critères de priorité, l'avance forfaitaire, la fréquentation minimale, le départ anticipé, et la cession de rémunération (ONE, 2019). La comparaison est présentée dans le tableau de l'annexe 10 et nous montre pour :

- M.A : 30% réservés à des situations particulières, montrant une véritable accessibilité avec une vocation sociale qui ne transparaissait pas dans le projet d'accueil ; ce pourcentage élevé est lié à une volonté du PO d'une plus grande accessibilité. Obligation de 12 présences par mois laissant une certaine liberté dans les journées d'accueil permettant une meilleure accessibilité, mention de 100% de déduction fiscale montrant une grande accessibilité économique. Cependant ce pourcentage n'est pas actuel et pourrait entrainer une déception de certains parents, en effet seuls 45% des frais de gardes sont déductibles (Service Public Fédéral Finances, 2020).
- M.B : 20% réservés à des situations particulières, cela rejoint la vocation sociale montrée dans le projet d'accueil ; ce pourcentage élevé est lié, selon une interview menée, à l'implication de la direction dans le pouvoir organisateur du milieu et un

partenariat étroit avec le SAJ nécessitant d'adapter les modalités classiques à l'urgence de la situation. Obligation de payer un forfait pour des langes, mêmes si les langes sont fournis par la famille, cela est un frein à l'accessibilité financière et peut être vu comme une injustice. Mention d'un arrangement possible avec la direction si difficulté sociale ou financière traduisant une ouverture aux familles en situation précaire, à l'accessibilité avec un accompagnement personnalisé de la part de la direction, cela augmente l'inclusion et la vision familiale mise en avant dans le projet d'accueil.

- M.C : 10% réservés à des situations particulières demandant une solution rapide, cela correspond au minimum imposé par l'ONE et traduit donc un niveau d'accessibilité basique exigé. Répétition par rapport au contrat d'accueil de l'obligation à payer les factures dans les 7 jours.
- M.D : 10% réservés à des situations particulières demandant une solution rapide, hors des modalités classiques, cela correspond au minimum imposé par l'ONE et traduit donc un niveau d'accessibilité basique exigé. Coût supplémentaire : forfait lange pouvant être un frein à l'accessibilité économique, ce montant est inférieur au forfait lange de M.B mais n'est pas adapté à la durée de l'accueil et ne précise pas de coût si la famille apporte les langes. Une provision d'un mois est exigée à l'entrée, quid des situations précaires pour qui avancer ce montant est un frein à l'accessibilité ? Les informations concernant la déduction fiscale sont ici à jour. Dans les dispositions facultatives on retrouve un critère de priorité du milieu : les enfants du personnel pouvant entraîner une certaine discrimination concernant l'accessibilité des autres familles.

On constate une variabilité du pourcentage réservé aux situations particulières avec une réserve allant de 10% (minimum imposé par l'ONE) à 30%, rejoignant une vocation sociale, inclusive, plus ou moins marquée du milieu d'accueil. Les forfaits supplémentaires exigés pour les langes peuvent être également un frein économique, on constate également des différences de prix due à la considération ou non du temps d'accueil de l'enfant, une plus grande égalité entre les milieux d'accueil de ce forfait permettrait d'éviter un sentiment d'injustice. On constate également des préoccupations différentes : une importante mise sur le vivre ensemble et le respect des uns et des autres pour M.B, et un critère de priorité pour les membres du personnel pour M.D.

## 2) Description de l'échantillon rencontré

J'ai rencontré 7 femmes : 6 professionnelles de direction de crèche et une coordinatrice accueil de l'ONE. Cette unité de genre est due au travail en crèche, en effet « *Le secteur de la petite enfance emploie presque exclusivement des femmes* » (Cresson, 2010). Les entretiens ont duré en moyenne 47 minutes.

Afin de garantir l'anonymat des professionnels rencontrés, je ne décrirai que de manière globale l'échantillon. On constate donc dans cet échantillon une unanimité de femmes, coordinatrice accueil de l'ONE pour une d'entre-elles ou travaillant à la direction d'un milieu d'accueil pour les autres. La moyenne d'âge est de plus de 50 ans, seules 2 professionnelles ont moins de 50 ans dont une de moins de 30 ans. La moyenne d'âge élevée montre une évolution de la carrière jusqu'au poste de direction à partir d'une formation de base exercée souvent pendant plusieurs années dans divers milieux avant d'arriver dans cette crèche. Leurs diplômes se rejoignent avec majoritairement des professionnels du secteur médico-social, seule une personne interviewée n'appartient pas à ce secteur. L'ancienneté en milieu d'accueil est en moyenne de 16 ans (minimum 3 et maximum 27) traduisant une stabilité des directions et un véritable attachement au milieu d'accueil.

## 3) Résultats de l'échelle de Likert :

Questions	N	Réponses	Interprétations
Q1 : il y a suffisamment de places en crèche sur Etterbeek :	7	6 pas d'accord 1 d'accord	Reconnaissance majoritaire de la problématique de places dans la commune. La personne d'accord a peut-être une méconnaissance du marché ou une vision plus optimiste.
Q1 Bis : en incluant les places en crèches privées :	7	4 pas d'accord 3 d'accord	Réponses plus mitigées selon la prise en compte ou non du frein lié au prix.
Q2 : toutes les familles ont les mêmes chances d'avoir une place en crèche :	7	6 pas d'accord 1 d'accord	Reconnaissance majoritaire de la problématique d'accessibilité selon les critères de priorité, la discrimination liée à la réglementation et le coût des crèches. La personne d'accord a peut-être une méconnaissance du marché ou une vision plus optimiste.
Q3 : les documents demandés pour le calcul de la PFP sont un frein :	5	5 pas d'accord	Les répondants ne considèrent pas ces documents comme un frein étant donné le temps laissé pour les apporter.
Q4 : utilité de l'enquête sociale :	5	4 d'accord 1 neutre	Les répondants sont majoritairement d'accord mais peu en font régulièrement dans leur pratique quotidienne
Q5 : vous vous sentez suffisamment outillée pour accompagner les familles en situation de précarité :	6	5 D'accord 1 plutôt d'accord	La formation, l'expérience et le travail en équipe amènent la majorité des répondants à soutenir cette affirmation.

Tableau 2 : Échelle de Likert

#### 4) Analyse des entretiens

Les différentes personnes interviewées se réfèrent à la précarité en termes majoritaires de « *familles précaires* » (tous les entretiens), « *en difficulté* » (M.G-P1, M.I-P1, M.J-P1), « *défavorisées* » (MIG-P2, M.I-P1, M.I-P2) ou « *démunies* » (M.I-P2), on retrouve cependant quelques termes plus péjoratifs comme « *ce genre d'enfants* » (M.F-P1) ou « *les bas revenus* » (M.I-P1).

##### a) Le contexte général :

###### La réglementation :

La réglementation fait référence au cadre juridique dans laquelle un milieu d'accueil se développe. Cette réglementation est vue par les professionnels selon ces 3 manières, qui se superposent parfois :

- Des règles strictes notamment d'inscription, de coût, d'aides et de sanctions : « *c'est toujours à la 13e semaine de grossesse comme l'ONE le prévoit* » (M.G-P1), « *les demandes d'inscription doivent se faire à 3 mois de grossesse* » (M.G-P2) « *malheureusement après on suit la règle de l'ONE, si elle n'a pas téléphoné après et qu'elle n'a pas de certificat médical, on sera obligé de facturer* » (M.I-P2) « *la procédure de l'ONE c'est d'être appelé 3 fois* » (M.J-P1).
- Un frein et un facteur de discrimination : les familles n'ayant pas toutes les mêmes informations sur cette réglementation n'ont pas les mêmes chances d'avoir une place, « *le règlement prévu par l'ONE avec cette inscription à 3 mois de grossesse, c'est quelque chose de discriminatoire* » (M.G-P1) « *les familles n'ont pas les mêmes informations, ni les mêmes représentations donc pour s'inscrire ils n'ont pas les mêmes chances* » (M.G-P1) « *il y a des gens qui ont l'information que c'est à 4 mois et ils téléphonent à 4 mois ils ont déjà perdu 1 mois* » (M.G-P1), « *elles n'ont déjà pas la même chance que les autres en nous appelant après l'accouchement* » (M.I-P2) « *moi je trouve, qu'ils sont souvent dans une autre réalité donc du coup ils suivent pas* » (M.I-P2), « *ils ne remplissent pas les conditions, ils ne vont pas, ils ne nous téléphonent pas quand il faut* » (M.J-P1) « *il y a ceux qui vont réussir à le faire, en général éduqués, et qui vont pouvoir vraiment téléphoner aux échéances, mais pour les autres, ça c'est déjà un gros frein* » (M.J-P1) « *Les autres, donc les familles précarisées étrangères qui ne comprennent pas les procédures, c'est un frein* » (M.J-P1) « *les familles qui sont au courant des procédures ont plus de chances de pouvoir avoir dans les premières*

*places* » (M.J-P1) La règle en soit est aussi discriminante priorisant les premières naissances reçues « *c'est discriminatoire pour les naissances nées plus tard* » (les naissances étant traitées par ordre d'arrivée, s'il y a une place en Juin, l'enfant nait le 1<sup>er</sup> Mars aura plus de chance que celui nait le 10, il y a également plus d'entrées de manière générale en Septembre étant donné le départ à la maternelle de certains) (M.G-P1). Les procédures sont aussi vues comme lourdes : « *c'est une démarche (...) Il y a des parents qui vont le faire et il y a des parents qui échappent* » (M.G-P2) « il y a beaucoup de parents qui oublient de rentrer les document à heure et à temps (intervention accueil) » (M.G-P2) « *c'est une démarche qui est un peu lourde, parce que ça veut dire qu'ils doivent venir vers nous pour être aidé* » (M.G-P2). Il y a cependant un avantage pour la direction, à cette lourdeur de processus « *le fait qu'il y ait comme ça plusieurs étapes, d'une certaine manière, ça nous permet de réduire le nombre de personnes qui restent sur la liste* » (M.I-P2), « *ça nous donne un schéma de choix* » (M.J-P1).

- Un organe de contrôle vis-à-vis duquel la transparence n'est pas complète : « *mais je ne pourrai pas normalement de la part de l'ONE* » (M.G-P1), « *ce n'est pas tout à fait catholique pour l'ONE mais bon* » (M.I-P1), « *on a fait un truc qu'on ne peut pas faire pour l'ONE, donc on n'a pas vraiment dit qu'on faisait* » (M.J-P1) « *tout ça se fait en stoemelings* » (M.J-P1).

Ici on peut constater que la réglementation stricte est un frein à l'accessibilité et un facteur de discrimination pour ceux n'ayant pas les informations ou les enfants nés plus tard dans le mois ou l'année. Cela entraîne un rapport conflictuel avec la règle de l'ONE engendrant des procédures cachées. Le seul avantage aux étapes obligatoires pour s'inscrire en crèche est, pour la direction, une aide pour déterminer quelle famille aura la place. Aucun autre aspect positif n'a été cité.

### La réforme :

Le contexte actuel, en dehors de la situation liée au covid-19, est celui des changements annoncés par la réforme. Celle-ci reste cependant très floue pour beaucoup. Les objectifs sont soutenus par les professionnels mais les changements annoncés et les changements effectifs pour les différents EAJE ne sont pas identiques, certains ne sont pas concernés tandis que d'autres énoncent des changements semblables.

- Les objectifs sont vus positivement « *c'est pour mieux répondre aux besoins des parents* » (M.G-P1), une « *mixité sociale et une égalité des chances pour tout le monde* » (M.H-P1), « *plus d'égalité* » (M.H-P1), « *l'idée c'est quand même que les crèches reçoivent plus de subventions de la part de la Fédération Wallonie Bruxelles* » (M.H-P1), « *ça va répondre à un besoin pour certaines familles* » (M.I-P2).
- Les changements annoncés sont quant à eux plus ou moins bien accueillis. L'augmentation des places est bien accueillies mais la centralisation des inscriptions non : « *si ça devient un système automatique, on va tous couler* » (M.G-P2) « *on ne nous attribuera pas des enfants en disant voilà sur la liste untel c'est pour chez vous, non ça on a refusé en bloc* » (M.I-P1).
- Les changements effectifs semblent plutôt minimales : « *Pour nous ça ne change rien en fait, nous on reste dans la même catégorie que précédemment* » (M.G-P2), « *Le 1er changement c'est les heures d'ouverture, alors nous on était ouvert 10H30 on va devoir passer à 11H30* » (M.I-P1) « *pour nous ça n'implique pas de grands changements parce que au niveau du nombre on ne change pas et on doit rajouter qu'une heure d'ouverture donc ça ne va pas faire de grands changements.* » (M.I-P2), « *on n'augmenterait pas le nombre d'enfants mais on passerait à une plus large période d'ouverture par jour 11H30, pour avoir beaucoup plus de personnes* » (M.J-P1).

L'objectif de la réforme mis en avant par les professionnelles est celui d'une plus grande accessibilité à tous, les milieux d'accueil y adhèrent pour mieux répondre aux besoins des familles. Cependant, l'augmentation des places soutenue par la réforme, n'est pas possible dans les établissements rencontrés du fait des limites d'accueil lié au bâtiment. Le seul changement possible est donc un élargissement des périodes d'ouverture, ce dernier permettrait d'augmenter l'accessibilité horaire et donc éventuellement favoriser des parents ayant des horaires de travail plus tardifs . Par contre, deux interviewées se montre opposées à une centralisation des demandes pour une meilleure répartition dans les différents milieux en prônant la liberté des crèches à pouvoir favoriser tel ou tel public, et avoir une proximité avec les parents lors des demandes d'inscription.

#### [Le pouvoir organisateur :](#)

Dans les établissements rencontrés, le pouvoir organisateur est représenté par la commune pour 2 milieux (dont un en partenariat avec une ASBL), et des ASBL pour les 2 autres. Ce dernier est tantôt un facilitateur tantôt un agent de pression.

- La pression est exercée sur la question de rentabilité « *on m'a fait comprendre qu'il fallait que j'ai un équilibre entre les hauts revenus et les bas revenus* » (M.G-P1) « *on nous a fait comprendre qu'il fallait que plus d'argent rentre dans les caisses* » (M.G-P1). Car le pouvoir organisateur « *ce qu'il voit lui aussi c'est les rentrées financières* » (M.H-P1).
- La facilitation se retrouve dans la gratuité de locaux « *si on paye quelque chose c'est symbolique* » (M.F-P1) ou dans la collaboration avec d'autres établissements ayant le même pouvoir organisateur « *un échange de bons procédés* » (M.I-P1).

On remarque que les professionnelles impliquées dans le pouvoir organisateur de leur milieu d'accueil bénéficient d'une plus grande marge de manœuvre en ce qui concerne les critères de priorité ou les pourcentages accordés aux situations particulières. Cependant malgré la vision non lucrative du pouvoir organisateur, on constate un besoin d'une stabilité financière pour pouvoir garantir le maintien de l'activité d'accueil sans déficit budgétaire.

#### Représentations liées au contexte général :

Un constat revient à plusieurs reprises « *la crèche coûte cher* » (M.G-P1, M.G-P2, M.H-P1), cela s'ajoute au coût de la vie sur Etterbeek vu lui aussi comme élevé « *se payer un loyer et la crèche à Bruxelles c'est vraiment beaucoup* » (M.G-P2). La réglementation est aussi critiquée dans la gestion des places « *je trouve ça inadmissible qu'on admette, enfin que l'ONE admette normal que des crèches tournent à 80%. Ça veut dire que tous les matins, il y a 20% des lits en communauté française qui ne sont pas occupés* » (M.I-P1) mais aussi pour l'inscription « *quel est l'intérêt d'aller faire cette demande à 3 mois de grossesse ?* » (M.G-P2, M.J-P1). La mixité sociale est critiquée par l'un des EAJE « *c'est vraiment un dilemme le fait que l'ONE nous impose de choisir dans toutes les couches, alors que nous on limiterait bien aux basses couches, aux couches moyennes* » (M.J-P1). Ainsi que le calcul de la participation financière pour les indépendants « *les indépendants il y a une grosse partie qui est mise en frais et sur laquelle ils ne payent rien, et moi ça me scandalise actuellement* » (M.J-P1). Concernant la réforme, les professionnels se questionnent sur sa tenue « *c'est le flou artistique* » (M.G-P2), « *je ne sais pas si je le connaîtrai avant la fin de ma carrière* » (M.G-P2) « *si ça voit le jour un jour* » (M.H-P1) mais y trouvent des points positifs avec l'augmentation de l'encadrement « *c'est sûr que si on peut bénéficier d'un encadrement de 1,5 au lieu de 1 c'est tout à fait positif* » (M.G-P2) et d'autres plus mitigés « *je pense qu'ouvrir 1 heure en plus ce serait bien.*

*Maintenant ce serait bien pour les parents mais peut-être moins bien pour les enfants* » (M.G-P1).

Selon les dires des professionnelles, le cadre dans lequel les milieux d'accueil évolue est strict avec des réglementations, des procédures. Cependant les directions tendent à se détourner de ces procédures en agissant en cachette pour favoriser telle ou telle situation, dans une volonté de meilleure accessibilité primaire pour certaines familles précaires, ou dans une volonté d'aisance gestionnaire avec une certaine discrimination (primauté pour les temps pleins par exemple). Cette transgression n'est pas systématique est traduit une subjectivité liée au processus d'inscription : si une famille mobilise l'empathie et l'émotion lors de ses appels auprès du milieu d'accueil, elle aura plus facilement une place. La réglementation a cependant un avantage, les 3 appels obligatoires ne sont pas remplis par toutes les familles, ce qui génère un tri entre celles qui y répondent et les autres qui ne seront donc pas recontactés. La réforme ne semble pas agir sur cette problématique liée à l'inscription, les professionnelles s'opposent à une centralisation des demandes et prônent leur liberté de choix et de contact avec les parents. Malgré cela, on peut se demander si une centralisation ne diminuerait pas certains cas de discrimination liés par exemple à la fréquence d'accueil souhaitée par la famille. La réforme est toutefois bien accueillie dans ses buts mais son application semble encore incertaine, seule l'élargissement des plages horaires est intégrée pour les projets futurs avec quelques critiques. La réforme entend interdire l'implication des membres du personnel dans les instances décisionnelles du pouvoir organisateur (article 14 de l'Arrêt du Gouvernement de la Communauté française du 2 Mai 2019) cependant on constate que cette implication permet de prendre en compte la sensibilité de la direction aux situations particulières et ainsi augmenter le pourcentage qui leur est réservé, cela évite une pression de rentabilité ressentie.

#### b) Perception des services offerts dans la commune :

À Etterbeek on recense différents intervenants auprès de la petite enfance en termes de services ou de milieux d'accueil, ceux-ci ont des rapports différents avec les professionnels rencontrés. Il s'agit ici d'une analyse des perceptions liées aux autres milieux d'accueil et aux partenaires.

#### L'offre de milieux d'accueil de la petite enfance :

Celle-ci se décline majoritairement en crèches privées et en crèches subventionnées ou communales et les haltes d'accueil.

- Les crèches privées offrent de nombreuses places d'accueil « *Au niveau des crèches privées, il n'y a pas de problème quand on a l'argent et qu'on sait payer 750-800€ même plus, on trouve facilement* » (M.G-P2) mais « *la crèche privée n'est pas accessible à tous* » du fait de son coût élevé « *les parents ne savent pas se payer une crèche privée, fort onéreuse* » (M.G-P1) « *il faut pouvoir se la payer la crèche privée* » (M.I-P2). D'où une réponse mitigée sur l'offre de places en crèche à Etterbeek sur la question 1 de l'échelle de Likert réalisée. Celles-ci sont aussi vues comme de moins bonne qualité que les crèches subventionnées « *il y a tout un travail à faire pour que les crèches privées soient aussi reconnues et formées, qu'ils aient des temps de formation, un accueil de qualité* » (M.J-P1). On peut donc constater que selon ces professionnelles, l'accessibilité financière est un critère de qualité lié aux exigences pour être subsidié. Les crèches privées, moins accessibles financièrement, sont aussi vues comme de moins bonne qualité, du fait d'une exigence moindre sur les formations de base du personnel.
- Les milieux subventionnés ou communaux n'échangent pas entre eux du fait de critères différents « *moi j'ai essayé 1 ou 2 fois mais ça ne fonctionne pas, les modes d'inscriptions sont différents* » (M.I-P1). Certains dénoncent des méthodes parfois discriminatoires « *certaines crèches subventionnées font le tri* » (M.G-P2) « *Il y a des crèches qui trient plus que d'autres* » (M.I-P1) et m'invitent à me méfier d'éventuels mensonges quant à l'ouverture de certaines crèches aux familles en situation précaire « *les situations précaires c'est toujours pour les mêmes* » (M.G-P2). On peut donc constater des reproches de pratiques discriminatoires avec une inégalité d'accès des familles précaires à certains EAJE. Un milieu d'accueil regrette le manque de centralisation « *Il y a vraiment un problème de centralisation* » (M.J-P1) du fait de choix inéquitables entre les familles « *ils se retrouvent avec un choix de dingue alors que d'autres pleurent* » (M.J-P1). Une personne ajoute un constat fait en début de carrière « *la première chose qui m'a frappé c'était de me dire mais mon dieu, il n'y a qu'une seule crèche pour toute cette commune* » (M.H-P1), cela montre également le manque de places à Etterbeek. Etterbeek manque donc de places subventionnées selon ces professionnelles et ces places ne bénéficient pas de manière équitable à toutes les familles de la commune.
- Seule une interviewée fait mention des haltes d'accueil en distinguant 2 sortes selon leur niveau d'accessibilité : « *la halte d'accueil avec une raison clairement sociale* » (M.H-P1) et « *des crèches privées déguisées* » (M.H-P1).

## Les partenaires :

Les partenaires sont des aides plus ou moins choisies dont les parents ou les professionnels peuvent bénéficier. On remarque notamment le Centre Public d'Action Sociale (CPAS), le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ), les PEP's de l'ONE (anciennement TMS), la Coordination sociale, et d'autres intervenants.

- Le CPAS et le SAJ n'entretiennent pas une collaboration optimale avec les professionnelles de direction de certains milieux rencontrés « *La collaboration avec ces services-là est un petit peu compliquée* » (M.G-P1) « *j'ai l'impression que les échanges ne vont que dans un sens* » (M.G-P2) « *bien souvent ça n'aboutissait pas* » (M.H-P1). Ici on peut supposer une boucle de rétroaction négative : est-ce le manque de contacts qui rend la collaboration compliquée ou la collaboration compliquée qui entraîne un manque de contacts ? Cela engendre une moins grande fréquentation d'enfants amenés par le SAJ dans ces milieux. Seul un établissement d'accueil énonce des échanges préférentiels et non problématiques avec ces services du fait d'un plus grand taux d'accueil de situations particulières « *on travaille avec eux régulièrement* » (M.I-P2). On peut donc supposer que c'est par la qualité des échanges perçus que le SAJ ou le CPAS s'orientent plus vers un milieu que les autres, cela a entraîné une adaptation du projet d'accueil avec une augmentation du taux réservé aux situations plus précaires.
- Un EAJE mentionne le travail avec les PEP's des consultations pour enfant de l'ONE avec une « *excellente collaboration* » (M.G-P2), il est vrai que l'une de mes collègues appelle régulièrement les crèches afin d'appuyer la demande d'inscription de familles fragiles, ou pour prendre des nouvelles de leur intégration et de l'évolution de l'enfant. Ce lien de proximité et ces appels réguliers pourraient être une source de collaboration positive et d'une plus grande accessibilité primaire aux familles précaires.
- La coordination sociale amène tous les acteurs de la petite enfance d'Etterbeek autour de la table avec « *les autres crèches, les gens des associations, il y a la maison médicale qui participe, les PEP's de l'ONE, une ASBL qui s'appelle La guise* » (M.G-P2) « *c'est très enrichissant pour les nouveaux travailleurs sociaux qui commencent ici sur Etterbeek* » (M.G-P2) « *c'est plus à ce moment-là que je croise les autres personnes, les autres crèches* » (M.I-P2). On peut supposer que les échanges de point de vue, les conseils et les réflexions qui s'y portent favorisent le partage d'information et la collaboration entre les participants. L'accessibilité et l'ouverture à la précarité passeraient donc par une meilleure connaissance du réseau et sa sollicitation.

- L'espace famille constitue un autre intervenant. Il s'agit d'un lieu de rencontre parents-enfants. Celui-ci est cité par deux milieux « *c'est un bon complément* » (M.F-P1), « *ça permet de créer du lien* » (M.H-P1).

### c) L'établissement d'accueil du jeune enfant :

L'EAJE organise son offre d'accueil selon des modalités particulières montrant une forme d'accessibilité primaire mise en place par l'équipe et se traduisant par le public majoritairement rencontré.

#### Les familles :

Les familles constituent le public cible de la crèche. Celles-ci présentent des caractéristiques différentes selon les EAJE et entretiennent des échanges différents avec les responsables des milieux d'accueil.

- Un public majoritairement diversifié : « *pas de profil particulier* » (M.F-P1) « *Etterbeek, c'est aussi de tout* » (M.F-P1), « *Diversifié* » (M.G-P2) « *multiculturalité* » (M.G-P2), « *on a vraiment de tout, des familles étrangères dans tous les sens* » (M.I-P1) « *public très varié* » (M.I-P2).
- Certains profils sont plus rencontrés que d'autres selon l'établissement : « *on a des familles plutôt haut revenu* » (M.J-P1) « *classe moyenne, employé, revenus moyens* » (M.J-P1) « *bobos* » (M.J-P1), « *population assez aisée* » (M.H-P1) tandis que pour d'autres c'est l'inverse « *les bas revenus* » (M.G-P1). On peut se demander si la localisation du milieu d'accueil dans la commune influence le type de population qui la fréquente.

#### L'accessibilité primaire :

L'accessibilité primaire inclue tout ce qui permet une égalité des chances pour obtenir une place dans l'établissement d'accueil. Cela comporte donc les places effectives, l'organisation interne, les critères de priorité, la considération des situations particulières, la discrimination et la liberté d'agir du personnel.

- Les places effectives constituent un frein pour l'accessibilité dans tous les milieux rencontrés sauf un. En effet, « *la crèche est toujours complète* » (M.G-P2), avec des listes d'attentes longues « *nous avons beaucoup plus de demandes que de places disponibles* » (M.G-P2), « *on a quand même 300 enfants chaque année en liste d'attente* » (M.I-P1). Une crèche va jusqu'à la tranche haute de son taux d'occupation

« le taux d'occupation corrigé est à 95% » (M.I-P1). Cela a des conséquences sur les entrées mensuelles « en gros on en prend 1 par mois » (M.J-P1), « nous on essaie tout le long de l'année de faire au moins entrer 1 ou 2 enfants par mois » (M.I-P2). Cela génère donc une faible accessibilité de base à l'accueil : « il n'y a pas assez de places » (M.I-P2), « s'il n'y a pas de place moi je ne sais pas non plus accueillir plus d'enfants que prévu » (M.G-P1).

- L'organisation interne est différente d'un milieu à l'autre notamment concernant les inscriptions :
  - L'un des EAJE ne fonctionne globalement que par bouche-à-oreille ou via le site de la commune, il y a peu de fréquentation en ce moment donc l'accueil est large sans obligations préalables d'appel ou d'inscription.
  - Un milieu cherche à donner plus de chances à tous les enfants d'avoir une place quelle que soit leur date de naissance « on prend un trimestre d'écart entre le plus jeune et le plus âgé et on prend les 5 premières naissances de chaque mois dans le trimestre » (M.G-P1).
  - Certains visent plutôt un équilibre entre les familles qui payent beaucoup et ceux payant moins pour avoir une certaine PFP moyenne « on fait attention, de garder toujours un équilibre quand je remplace une famille quand un enfant s'en va dont les parents payent le maximum, j'essaie de remplacer par pareil, tout en gardant un ordre chronologique, pour pouvoir continuer à garder des familles précaires » (M.I-P1).
  - Tandis que d'autres procèdent à un tirage au sort parmi les familles ayant effectué les démarches obligatoires « on prend les petits papiers et on pêche un enfant au hasard et cet enfant-là a la place en crèche » (M.J-P1).
- Les critères de priorité sont aussi variables.
  - Un milieu n'en a pas et montre un certain malaise face à la notion de choix « je ne vais pas choisir en disant ceux-là ils en ont plus besoin » (M.F-P1).
  - D'autres mettent en avant la « proximité » (M.G-P1), « les personnes qui habitent la commune » (M.H-P1).
  - Deux EAJE ciblent plutôt les « jumeaux » et les « fratries » (M.I-P1, M.J-P1).

- Deux milieux ciblent aussi selon la « *situation familiale assez spéciale* » (M.I-P1) « *revenu qui est quasiment nul* » (M.I-P1) ou des « *situations sociales* » (M.G-P1) « *on a une fâcheuse tendance à prendre les bas revenus* » (M.G-P1).
  - Un EAJE privilégie de manière non officielle aussi les « *temps-plein* ».
  - Globalement sont accueillis en priorité ceux ayant rempli les démarches « *priorité aux parents qui ont fait les 3 démarches : 3 mois, 6 mois et naissance mais ceci dit on va aussi tenir compte d'une situation sociale* » (M.J-P1), ainsi que « *les personnes qui travaillent* » (M.H-P1).
- L'accueil des situations particulières est inégal entre les milieux d'accueil comme montré dans les projets d'accueil. Certaines crèches ont un pourcentage de places accordées aux situations particulières plus élevé que d'autres, mais cela ne vient pas de la volonté propre des professionnelles mais du pouvoir organisateur « *c'est le PO qui peut décider d'octroyer plus de places* » (M.H-P1). On constate alors un pourcentage variant de 10% (limite légale) à 30%. Cependant, malgré un certain pourcentage affiché, un EAJE dit avoir « *plus que ça* » (M.G-P1) en mentionnant des « *jeunes mamans seules* » « *dénis de grossesse* » « *mamans handicapés* » (M.G-P1). Un autre accueille toujours « *3,4,5 enfants qui dépendent du SAJ* » (M.I-P2) et mentionnent également des « *enfants porteurs d'handicap* » (M.I-P1). Enfin un milieu a des difficultés à maintenir ces places disponibles pour des situations particulières proprement dites « *on n'arrive pas à garder ces 10% pour arriver justement à mettre quelqu'un* » (M.J-P1) mais identifient ces situations de manière large comme « *familles pauvres, nombreuses, qui n'ont pas beaucoup de ressources* » (M.J-P1).
- La discrimination est plus ou moins marquée dans les milieux d'accueil et s'exerce à différents niveaux :
- Au sein de l'un d'eux, le prix peut être considéré comme discriminant car non ajustable aux situations mais la direction dit bénéficier d'une certaine liberté d'adaptation. Elle pointe cependant une difficulté d'accueillir des enfants présentant certaines pathologies ou handicaps « *Il faut qu'on soit à l'aise et qu'on sache réagir face à une situation* » (M.F-P1).

- Un EAJE considère que faire des différences entre les familles est juste « *si c'est juste* » (M.G-P1) afin de favoriser les familles en situation précaire, traduisant une forme de discrimination positive.
  - Un milieu souligne un dilemme lié au choix à l'inscription l'amenant à faire un tri pour maintenir la qualité d'accueil « *Si on veut pouvoir accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions, il faut faire un certain choix et un certain tri* » (M.I-P1), la direction exerce également une certaine souplesse avec certaines familles et pas d'autres « *il y a des familles pour lesquelles, effectivement, on a une certaine souplesse* » (M.I-P1).
  - Enfin un EAJE montre clairement des pratiques discriminatoires en mettant à l'écart les mi-temps, les indépendants et les membres de la Commission Européenne « *on s'est dit qu'ils trouveraient une autre solution* » (M.J-P1) « *quand je vois des indépendants, profession libérale (...) il me semblait qu'ils avaient des beaux revenus, je ne les prenais pas* » (M.J-P1) « *ceux qui viennent de la commission quasi d'office on ne les prend pas* » (M.J-P1).
- La liberté d'agir s'exerce également de différentes manières :
- Une professionnelle interviewée intervient si un problème budgétaire est exprimé par la famille « *On peut diminuer* » (M.F-P1).
  - Tandis qu'une autre va à l'encontre des pressions exercées par son pouvoir organisateur souhaitant moins de bas revenus « *Tant qu'on ne se mêle pas de nos affaires, je veux dire au niveau du PO, oui effectivement on prend les bas revenu* » (M.G-P1), ce milieu adapte également les éventuelles pénalités d'absence à la situation familiale « *alors normalement on applique la réglementation (...) mais si c'est une situation sociale non* » (M.G-P2).
  - Un EAJE va jusqu'à pousser les limites d'accueil « *on prend en surnombre* » (M.I-P1) et offrir la gratuité à certaines familles « *ils n'ont jamais rien payé* » (M.I-P1) avec une volonté de toujours « *faire au mieux pour les familles* ».
  - Tandis qu'une professionnelle agit plus librement concernant les informations demandées « *ma collègue trouvait qu'on ne pouvait pas demander au téléphone (emploi), (...) moi je continue* » (M.J-P1).

### Le travail en équipe :

L'équipe est parfois vue comme une ressource par « *des bénévoles* » (M.F-P1) avec un investissement personnel, des professionnels eux-mêmes de cultures différentes « *qui savent parler des langues étrangères* » (M.G-P1) ou ayant une certaine « *polyvalence* » (M.J-P1). Mais également un frein, tout n'est pas communiqué aux puéricultrices « *ce genre de choses-là n'est pas dite aux puéricultrices parce que ça elles ne comprennent pas* » (M.G-P1) en parlant de l'adaptation des règles aux situations familiales. En effet une autre professionnelle constate que les puéricultrices « *ne comprennent pas toujours pourquoi un parent qui ne travaille pas ne garde pas son enfant à la maison* » (M.H-P1).

### Représentations liées à l'EAJE :

Concernant la motivation au travail, les professionnelles tirent une expérience positive c'est « *très enrichissant* » (M.G-P2), la direction se sent « *à l'aise* » (M.H-P1), ils sont attachés à leur projet d'accueil « *j'y tiens très fort* » (M.I-P1). Seule une responsable montre une certaine lassitude « *là j'arrive un peu à bout, je suis fatiguée* » (M.J-P1) et une autre projetée de se retirer « *puis je passe la main* » (M.H-P1). Au sujet de l'accessibilité, les points de vue se rejoignent « *on veut vraiment avoir cette ouverture-là* » (M.G-P1) « *ça devrait être accessible à beaucoup de gens* » (M.J-P1) « *moi je voudrai souvent en prendre bien plus et bien plus de situations* » (M.I-P1). Cependant dans les faits, une professionnelle se montre désemparée face à la question des priorités « *ils ont tous leurs critères et à laquelle demande on va donner le plus d'importance ?* » (M.J-P1) tandis qu'une autre les refuse catégoriquement « *je ne vais pas choisir en tous cas* » (M.F-P1). Un EAJE met en avant la précarité du personnel de section, les puéricultrices « *qui elles-mêmes sont précarisées qui viennent s'occuper et qui parfois n'ont pas vraiment choisi, qui viennent parce qu'elles aiment les enfants, qui ne se sont pas questionnées sur leurs motivations pour s'occuper des enfants* » (M.J-P1) soulignant l'importance de revoir la formation initiale. Une professionnelle fait un constat plutôt pessimiste sur la fonction sociale des milieux d'accueil et l'accueil des familles précaires « *les crèches actuelles ne répondent pas nécessairement aux besoins de cette population précarisée* » (M.H-P1).

La situation des EAJE est donc complexe et varie d'un milieu à l'autre. Il manque clairement de places en crèche pour favoriser l'accessibilité à tous, mais cela n'est pas possible actuellement étant donné la taille des locaux, même si un milieu va jusqu'à pousser les limites de l'accueil. On remarque plusieurs pratiques discriminantes. La discrimination positive vise à remédier aux situations d'inégalités sociales, cela passe ici par l'accueil privilégié de situations

précaires, l'allègement du prix de l'accueil, une certaine souplesse sur les absences. Les pratiques discriminantes qui posent question concernent l'accueil privilégié des temps pleins ou le refus catégorique d'indépendants ou de membres de la Commission. Au sein de leurs établissements, les professionnelles de direction bénéficie d'une certaine liberté d'agir, celle-ci vise bien souvent plus d'accessibilité pour les familles précaires ou une plus grande investigation lors des demandes d'inscription (afin de mieux connaître les familles pour mieux les accompagner, mais peut être source aussi de discrimination). Le travail en équipe n'est pas toujours facile, même si selon la devise nationale « *l'union fait la force* », les équipes ne se retrouvent pas toutes unies en ce qui concerne l'accueil des familles plus précaires, la formation de base des puéricultrices est mise en cause.

#### d) La précarité :

La précarité est le concept phare de notre étude, il a guidé le déroulement des entretiens à travers les critères de définition, l'apport de la crèche à ces familles, et l'intégration de ces familles au sein du milieu (référant ainsi à l'accessibilité secondaire).

#### Les critères de précarité :

Les critères de définition de la précarité selon les professionnelles rejoignent ceux énoncés dans la partie théorique, avec « *beaucoup de choses compliquées* » (M.F-P1), « *des revenus faibles, une grosse non désirée, un enfant prématuré, des parents jeunes, un peu démuni par rapport à l'annonce de la grossesse* » (M.G-P2), « *où la structure familiale est fragile en plus des difficultés financières* » (M.I-P1), un parent qui est « *au bout de ses ressources personnelles* » (M.J-P1). D'une manière générale ces familles sont considérées comme « *différentes* » (M.I-P1). La « *précarité financière* » est majoritairement citée (M.J-P1, M.H-P1) mais la « *précarité d'environnement culturel* » (M.J-P1) est aussi mentionnée montrant un accès différentiel aux informations ainsi que la « *précarité sociale* » (M.F-P1) pour souligner un faible niveau d'éducation. Cela reflète la vastitude du concept de précarité, les interviewées y sont sensibles et connaissent les différents aspects de la vie qui sont touchés.

#### L'apport de la crèche :

L'accueil est vu comme bénéfique par l'ensemble des personnes interviewées pour les familles en situation précaire « *une crèche ça peut être salutaire* » (M.J-P1). Elles distinguent des avantages pour l'enfant et pour la famille. Pour l'enfant il s'agit « *d'accompagner l'enfant*

à sa première socialisation », mais aussi « faire ses propres expériences et découvertes » (M.G-P1), bénéficier des jeux et activités « avoir accès à la même chose que tous les autres enfants qu'on accueille » (M.I-P2), « ils ont accès à des choses qui dans la famille sont parfois limitées » (M.J-P1). Pour la famille, on retrouve plutôt un moyen de « souffler » (M.F-P1, M.J-P1, M.H-P1), une manière de « se libérer quelques heures, de rencontrer d'autres parents et d'échanger leurs expériences » mais également de faire des « démarches sociales » (M.F-P1, M.G-P1, M.H-P1) notamment la recherche d'emploi afin de pouvoir « avoir des projets pour l'avenir » (M.G-P2). La crèche permet aussi de « ne pas rester isolé » (M.I-P2).

### L'accessibilité secondaire : l'intégration de ces familles :

L'accessibilité secondaire n'était pas un axe de la recherche mais s'est dessinée dans les échanges lors des entretiens. Cela a été particulièrement mis en avant par un milieu avec un accompagnement social important « on accompagne à Erasme, à St Luc avec les parents pour faire tous les bilans et les mises au point avant d'entrer et pour faire le choix d'école ensemble » (M.I-P1) « on l'a aidé, on l'a aidé pour son logement, on l'a aidé pour tout pour finir » (M.I-P1) aidant ainsi les familles à s'intégrer dans la société. Tandis qu'une autre crèche a relevé une difficulté d'accessibilité secondaire avec une différence liée à la culture « ça ne correspondait pas » (M.J-P1) « ça n'a pas été facile comme collaboration » (M.J-P1) aboutissant au départ de la famille. On peut se demander si l'accompagnement social mis en avant dans M.I et plus difficile dans M.J ne serait pas dû à une question d'habitude.

### Représentations liées à la précarité :

En accompagnant les familles en situations précaires les professionnelles font preuve d' « empathie » (M.G-P2) mais relève aussi un sentiment de « frustration » (M.G-P2) dû aux limitations de l'accueil, ils accompagnent des parcours de précarité vus comme « affreux » (M.I-P1), « effrayant et stressant » (M.J-P1). Ce qui montre que la précarité mobilise l'émotion des professionnelles. L'accompagnement avec ces familles est parfois difficile, elles ne passeront pas toute les procédures d'inscription « moi je trouve, qu'ils sont souvent dans une autre réalité donc du coup ils suivent pas » (M.I-P2), « les familles précarisées n'arrivent pas à suivre les procédures pour avoir une place quoi, et puis elles sont ballotées entre les crèches Actiris où on leur donne une place pour un petit temps » (M.H-P1) avec un manque de ressources ne leur permettant pas de passer la porte de la crèche « il y a des parents, j'imagine qui sont isolés et qui restent dans cet isolement, et n'osent peut être pas faire le pas d'aller vers

*des structures* » (M.H-P1). Tout cela nous montre qu'accompagner et accueillir les situations précaires n'est pas facile.

#### e) Les propositions de changements :

##### Les places :

Les professionnelles souhaitent toutes développer plus de places d'accueil subsidiées « *j'en créerai d'autres* » (M.F-P1) « *j'augmenterai déjà le nombre de places disponibles en crèches subsidiées pour que l'accès financier soit possible* » (M.J-P1) « *créer plus de structures* » (M.H-P1), notamment des EAJE plus variées comme des haltes d'accueil.

##### La réglementation :

Les milieux d'accueil veulent diminuer leur coût aux familles « *je diminuerai la participation financière pour les bas-revenus* » (M.G-P2) « *à la limite même donner ce qu'ils peuvent* » (M.H-P1) « *la plus minime possible* » (M.J-P1) tandis que les subsides accordés ne permettent pas de favoriser les situations précaires « *ce serait plus facile si les aides étaient en fonction des situations précaires* » (M.I-P1) « *plus de subsides à partir du moment où on prend des faibles revenus* » (M.G-P1) avec un manque de reconnaissance des crèches effectuant un véritable travail social « *j'essaierai de valoriser le travail bien fait et d'encourager les crèches qui travaillent en fait.* » (M.I-P1). Cela correspond à la réforme.

La direction souhaite diminuer sa charge administrative avec une « *simplification administrative pour qu'on puisse être véritablement à la disposition des familles* » (M.G-P2), ou « *quelqu'un qui aide et qui est compétent pour faire de l'administratif, et nous décharger* » (M.J-P1). Une professionnelle souhaiterait également dans cette part administrative avoir plus d'informations sur les familles « *qu'on puisse vraiment leur demander leurs conditions de vie* » (M.J-P1). Plusieurs mettent en avant une simplification des inscriptions pour les familles avec un ou deux appels « *juste à la naissance* » (M.G-P2) « *Je trouve que peut être faire une demande d'inscription en liste d'attente, qu'on ait déjà des coordonnées, et puis faire une demande après la naissance* » (M.J-P1). Cela permettrait d'augmenter l'accessibilité du processus d'inscription.

Les EAJE réclament également plus de personnel « *la priorité serait d'avoir un encadrement nettement plus supérieur* » (M.G-P1) « *quand il y a des cas plus difficiles ce serait*

*quand même chouette de revoir à la hausse le personnel nécessaire* » (M.J-P1) pour un accompagnement plus personnalisé .

Une interviewée fait mention de la formation du personnel en section et demande de « *revoir l'enseignement* » (M.J-P1) des puéricultrices, dont le cursus est vu comme fort axé sur l'hygiène et les soins en souhaitant développer l' « *accueil* » et l' « *écoute* » (M.J-P1) visant une meilleure accessibilité secondaire.

#### Les particularités des milieux d'accueil :

Une professionnelle note le manque de considérations des particularités du public accueilli et de la rigidité du règlement « *À partir du moment où on est ouvert à tout, il faut qu'on sorte des carcans de l'ONE dans lesquelles sont la plupart (...) et où pour finir on fait le moins possible* » (M.I-P1).

## F. Discussion :

### 1) Mise en perspective théorique :

La précarité, définie par les personnes interviewées rejoint les définitions vastes retrouvées dans la littérature scientifique. Il s'agit d'un manque de ressources globales, de situations fragiles, difficiles. Elle est appréhendée selon 3 pendants : la précarité économique, la précarité culturelle et la précarité sociale. Cela rejoint les sources de déficit montrées par la littérature. En effet, « *Les déficits des ressources culturelles, sociales et économiques sont à l'origine des précarités et par voie de conséquence de la grande pauvreté.* » (Pierret, 2013).

Les résultats de cette recherche nous montrent que le manque de place, le prix de la crèche, le manque d'information et les processus d'inscription sont autant de freins à l'accessibilité des familles précaires aux milieux d'accueil. La charge administrative est aussi pointée comme une entrave à l'accompagnement social des familles par le personnel de direction. Cela rejoint en partie le point de vue des parents illustré par la littérature scientifique. L'offre de places d'accueil n'est pas égale pour tous.

Comme nous le disent les professionnelles rencontrées, il n'y a pas assez de places pour répondre à toutes les demandes, cela implique donc de choisir qui peut bénéficier ou non de

l'accueil. Ce manque de places est décrit dans la littérature, mettant en avant la nécessité d'un accès universel aux EAJE (Vandenbroeck, Lenaerts, & Beblaby, 2018).

Les places bénéficient le moins aux familles en situations précaire selon Van Lancker W. (2013). Auprès des établissements rencontrés, on retrouve en effet, plus de situations fragiles dans certains milieux que d'en d'autres : il y a plus de situations particulières dans les EAJE où le SAJ entretient un partenariat privilégié et où la direction est impliquée dans le comité du pouvoir organisateur. On peut émettre l'hypothèse que l'implication du personnel de direction dans le comité du pouvoir organisateur permet d'influencer les décisions selon la sensibilité du professionnel, avec une vision du terrain. Le SAJ a alors plus de contacts, de meilleurs qualité avec la direction étant donné l'accueil plus important de situations particulières amenées par ce service. Afin de garantir une certaine trésorerie, les professionnelles sont contraintes de s'assurer d'un équilibre entre les familles payant le prix fort et ceux payant le moins. C'est pourquoi on ne retrouve pas majoritairement de familles précaires dans ces milieux.

Selon les interviewées, cette utilisation socialement sélective de la part des familles peut être due à un manque d'information, à la culture, à la barrière de la langue ou aux préoccupations générales de la famille. Cela rejoint l'étude de Vanpée, Sannen et Hedebouw (2001) ainsi que celle de Leseman, cité par Eurydice (2009). Les listes d'attente sont aussi un facteur d'abandon, les professionnelles ne peuvent pas garantir une place lors des appels des familles, cette attente est pointée comme un frein à l'accessibilité selon les familles (Crépin & Neuberg, 2013).

La réforme MILAC entend améliorer cette accessibilité, dans une visée universelle. Cependant les directions des EAJE rencontrés font état du peu de modification que cette réforme engendre dans leur établissement : en effet, les locaux ne permettent pas d'augmenter le nombre de places, la procédure d'inscription reste la même avec les trois appels à effectuer pour être inscrit sur la liste d'attente, les autres mesures leur semblent flous. Seule la période d'ouverture horaire plus étendue proposée par la réforme MILAC semble faisable pour les EAJE rencontrés. La rigidité des horaires d'ouverture est pointée comme une source de non-recours aux crèches. Une période d'ouverture plus large permettrait de s'adapter aux éventuelles fluctuations d'horaires de travail des parents (Bonoli & Champion, 2015).

Pour améliorer l'accueil des familles les plus défavorisées, les professionnelles proposent de revoir à la hausse le personnel et réviser la formation des puéricultrices afin de garantir un accueil de qualité plus individualisé, plus axé sur l'écoute. Cela rejoint les prescriptions d'amélioration de la qualité des services, de la formation et des conditions du travail du personnel (Vandenbroeck, Lenaerts, & Beblaby, 2018).

Elles souhaitent également développer le nombre de places subsidiées dans la commune : il y a en effet beaucoup de crèches à Etterbeek, mais celles-ci sont majoritairement privées, leur accès n'est donc pas équitable pour les familles les plus démunies. Cela rejoint la nécessité d'une offre élargie et accessible à tous. Elles constatent également que le prix de l'accueil de manière générale, est trop élevé pour les familles les plus démunies malgré l'adaptation de la participation financière aux revenus. En effet, la littérature montre que la gratuité des milieux d'accueil entraînent une participation plus importante des « *ménages pauvres et les autres familles vulnérables* » aux EAJE (Busse & Gathmann, 2018).

Les personnes interviewées proposent également de simplifier les démarches pour les familles en n'exigeant qu'un seul appel à la naissance de l'enfant, cela diminuerait la vision lourde du processus d'inscription et faciliterait la communication avec les familles (Crépin & Neuberg, 2013) : ni trop tôt ni trop tard, il suffirait d'appeler à la naissance de l'enfant comme pour prévenir un prêche parent de l'heureuse nouvelle.

Les directions aimeraient également diminuer leur propre charge administrative afin d'assurer au mieux la fonction sociale liée à leur emploi : beaucoup n'ont pas le temps d'accompagner individuellement les familles étant donné le nombre important de documents à compléter dans leurs tâches quotidiennes.

Un plus grand nombre de places, une simplification des démarches, des prix plus abordables et des primes garanties lors d'accueil de familles plus défavorisées, entraîneraient donc une plus grande accessibilité. Cependant les entretiens révèlent aussi la nécessité d'une uniformisation des procédures de choix des familles : l'ONE exige que le premier inscrit soit le premier à avoir une place, mais dans la réalité, les professionnelles ne suivent pas cette directive qui est perçue comme discriminante.

Cependant les pratiques réalisées par certaines professionnelles rencontrées peuvent aussi présenter des risques de discrimination. Cette nécessité de choix est vécue comme un véritable dilemme. À notre connaissance, la littérature ne recense pas d'articles concernant la discrimination liée aux processus d'inscription dans les milieux d'accueil. Il serait intéressant d'étudier les différentes stratégies utilisées par les directions d'EAJE en FWB pour pointer les formes de discrimination potentielle et aboutir à une uniformisation des processus afin de lever le mal-être des professionnelles vis-à-vis de ce choix et de garantir une transparence de la procédure.

La réforme MILAC a été initiée en concertation avec les professionnels de l'accueil. En effet, ils ont été amenés à exprimer leur point de vue lors de présentations de la direction accueil de l'ONE dans les différentes régions francophones. Cependant, étant donné la situation liée au COVID19, tous les milieux n'ont pas pu participer à ces réunions, d'autres rencontres individuelles ou collectives pourront avoir lieu afin de recueillir une vision globale des professionnels et répondre au mieux à leurs demandes. Ces rencontres sont attendues par les différents pouvoirs organisateurs afin de se positionner quant à la transformation de leurs structures notamment avec les subsides d'accessibilité. À l'heure actuelle, les déclarations d'intention pour obtenir ce subside d'accessibilité doivent être remises pour le 30 Juin (ONE, 2020). Ces rencontres pourraient également être l'occasion de partager les difficultés liées au processus d'inscription.

## 2) Forces et limites de la recherche :

Le point de vue des professionnels de l'accueil dans le secteur de la petite enfance est très peu exprimé dans la littérature, on retrouve le point de vue de sociologues, de politiciens, de parents, mais peu d'acteurs de terrain. L'étude réalisée est un échantillon de ce qui pourrait être réalisé à plus large échelle afin de dégager une vision globale de l'accessibilité des EAJE aux familles précaires en FWB.

Les différentes sources d'information utilisées permettent une vision plus large des pratiques du milieu d'accueil entre la théorie annoncée dans les documents administratifs et la pratique mise en avant par les professionnelles. Les entretiens qualitatifs avec une analyse thématique continue garantissent de plus une meilleure validité des résultats et l'exploration approfondie des représentations et des attentes des personnes interviewées.

Cependant les personnes interviewées ont été invitée sur base volontaire, cela engendre un risque de biais de sélection : seules les personnes ayant un accueil favorable aux familles en situation précaire ont pu souhaiter répondre. Je n'ai donc pas une vision globale de tous les professionnels d'Etterbeek. De plus, seul le personnel de direction m'a accordé un entretien, les puéricultrices ont toutes, sauf une qui s'est finalement désisté, refusé de participer étant donné leur faible implication dans le processus d'inscription. Cependant il aurait été intéressant de connaître leur point de vue afin de favoriser une vision différenciée des différents professionnels du milieu d'accueil. Un échantillon de taille plus important aurait également permis d'aboutir à une saturation de l'information.

La tournure des questions et de la présentation de la recherche est également un biais car elles risquent d'orienter les interviewés vers une vision négative de l'accessibilité des EAJE.

Un autre biais pourrait être celui de « *désirabilité sociale* » (Butori & Parguel, 2010) de la part des professionnelles rencontrées, celles-ci pouvant souhaiter montrer leur milieu d'accueil sous une facette positive. Cependant, la comparaison du discours avec les documents administratifs du milieu d'accueil permettent de diminuer ce risque de biais.

### 3) Perspectives de la recherche :

Afin d'améliorer l'accessibilité des milieux d'accueil aux familles en situation précaire, les familles mais aussi les professionnels doivent être écoutés. En effet, leur point de vue en tant que bénéficiaire ou prestataires de l'offre d'accueil permet d'éclairer les pratiques actuelles, leurs lacunes et les possibilités d'amélioration. Ainsi pour les prochaines recherches, il serait intéressant de développer l'étude à plus large échelle pour avoir une représentation de l'ensemble des professionnels de Bruxelles Capitale. Mais également de rencontrer les familles précaires sur ce qu'elles perçoivent dans notre région comme des barrières à l'accessibilité. La comparaison d'entretiens qualitatifs auprès de professionnels et de bénéficiaires permettraient d'illustrer les points de rencontres et de scissions entre les pratiques et les besoins. Ainsi une question de recherche pertinente pourrait être : Comment conjuguer l'offre d'accueil de la petite enfance aux besoins des familles précaires en région de Bruxelles Capitale ?

## G. Conclusion :

La revue de littérature effectuée permet d'avoir une vision large des concepts de précarité, d'accessibilité et de discrimination. De manière générale, les représentations des professionnelles rencontrées rejoignent ces définitions. Le milieu d'accueil est vu comme salubre pour les familles les plus démunies offrant aux parents du temps et à l'enfant des ressources dont il ne dispose pas nécessairement dans son milieu familial.

Cependant l'accessibilité aux familles précaires est limitée. Plusieurs facteurs expliquent ce frein mis en évidence aussi bien par les parents dans la littérature, que par les professionnels dans les entretiens réalisés.

La politique actuelle vise une plus grande accessibilité à tous par la réforme MILAC cependant ces changements annoncés semblent insuffisants comparés aux attentes des professionnelles rencontrées pour améliorer cette accessibilité. En effet, il ne s'agit pas seulement d'élargir les périodes d'ouverture et d'augmenter les places d'accueil, il faut aussi donner les moyens aux EAJE de pouvoir effectivement s'agrandir et de disposer d'un accueil de qualité par du personnel mieux formé. Il s'agit aussi de revoir le processus d'inscription qui est considéré comme trop lourd. Cela a pour conséquences que les familles les plus précaires ne s'en sortent pas étant donné leurs préoccupations multiples de la vie quotidienne et leur manque de capital social.

La question du prix revient continuellement : la crèche coûte cher et s'ajoute au coût de la vie élevée en région Bruxelloise. Il pourrait être envisagé de laisser une participation libre des familles au lieu d'un long calcul de participation financière vu comme rigide, certaines professionnelles interrogées préfèrent en effet une participation la plus minime possible assurant l'accessibilité économique à tous.

Enfin on peut s'interroger sur la discrimination identifiée dans les processus d'inscription : discrimination organisationnelle avec une obligation de la part de l'ONE de prendre en priorité les premiers inscrits ayant effectué les trois appels obligatoires, délaissant ainsi les enfants nés plus tard et ceux n'appelant pas au bon moment ; mais également discrimination plus interne aux EAJE, avec des choix plus ou moins justifiables pour favoriser l'accueil de certaines populations. Cette discrimination insidieuse traduit un manque de

transparence mais au fond, comment choisir face à toutes ces situations ? Qui mérite une place ?  
Ce questionnement et ce risque discriminatoire ne se retrouvent plus si le nombre de places correspond à la demande.

## Bibliographie :

### - Article professionnel

- Agence Exécutive Éducation Audiovisuel et Culture. (2009). *Réduire les inégalités sociales et culturelles par l'éducation et l'accueil des jeunes enfants en Europe*. Bruxelles : Eurydice, pp. 109-121. En ligne, [http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic\\_reports/098FR.pdf](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/098FR.pdf)
- Aujean, S. (2019). Quelle réforme pour l'accueil de la petite enfance ? *Grandir à Bruxelles*, (37), 4–8. En ligne, <https://www.grandirabruelles.be/wp-content/uploads/2019/12/GAB-37.pdf>
- Baret, C., & Gilbert, S. (2015). Parentalisation contrariée chez les jeunes désaffiliés : quand devenir parent est synonyme d'auto-exclusion. *Recherches Familiales*, 1(12), 263–272. <https://doi.org/10.3917/rf.012.0263>
- Benicourt, E. (2001). La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale. *Etudes Rurales*, 159–160. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.68>
- Boyer, D. (2005). Modes d'accueil de la petite enfance et précarité. *Empan*, no 60(4), 91-100. doi:10.3917/empa.060.0091.
- Collombet, C. (2018). Les inégalités sociales d'accès aux modes d'accueil des jeunes enfants. Une comparaison européenne. *Revue Des Politiques Sociales et Familiales*, 127(1), 71–82. <https://doi.org/10.3406/caf.2018.3289>
- Commission des Déterminants Sociaux de la Santé. (2008). *Comblent le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé*. En ligne, [https://www.who.int/social\\_determinants/thecommission/finalreport/fr/](https://www.who.int/social_determinants/thecommission/finalreport/fr/)
- Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes. (2009). *Avis n°125 du 18 décembre 2009 du conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes relatif aux familles monoparentales*.
- Cresson, G. (2010). Indicible mais omniprésent : le genre dans les lieux d'accueil de la petite enfance. *Cahiers Du Genre*, 2(49), 15–33. <https://doi.org/10.3917/cdge.049.0015>.
- De Rynck, P. (2008). *Pauvreté et exclusion sociale en Belgique : Un guide pour donateurs*. Bruxelles : Fondation Roi Baudouin. En ligne, <https://www.kbs-frb.be/fr/Virtual-Library/2012/303776>
- Dusart, A., & Mottint, J. (2018). *Contrats de quartiers durables et milieux d'accueil Recherche exploratoire*. En ligne, [http://www.riep.be/IMG/pdf/rapport\\_recherche\\_cq\\_2017.pdf](http://www.riep.be/IMG/pdf/rapport_recherche_cq_2017.pdf)
- Eurydice. (2019). *Chiffres clés de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants en Europe*. Luxembourg : Office des publications de l'Union Européenne. En ligne, <https://op.europa.eu/s/n4a9>
- Fédération des Institutions Médico-Sociales. (2012). *Quelles fonctions d'encadrement médico-social et de direction pour les milieux d'accueil d'enfants subventionnés par l'ONE ?* En ligne, [http://www.fims-asbl.be/pdf/Etudes/MAE\\_fonctions\\_d'encadrement\\_201203.pdf](http://www.fims-asbl.be/pdf/Etudes/MAE_fonctions_d'encadrement_201203.pdf)
- Furtos, J. (2007). Les effets cliniques de la souffrance psychique d'origine sociale. *Mental'idées*, n°11. En ligne, [http://www.ch-le-vinatier.fr/documents/Publications/Articles\\_RECHERCHE\\_Orspere-](http://www.ch-le-vinatier.fr/documents/Publications/Articles_RECHERCHE_Orspere-)

Samdarra/Les\_effets\_cliniques\_de\_la\_souffrance\_psychique\_d\_origine\_sociale-  
J\_Furtos\_Sept.2007.pdf

- Furtos, J. (2011). La précarité et ses effets sur la santé mentale. *Le Carnet PSY*, (156), 29–34.  
<https://doi.org/10.3917/lcp.156.0029>
- Guélamine, F. (2006). Le concept de discrimination : Les éléments racistes. *Vie Sociale*, 3(3), 21–29.  
<https://doi.org/10.3917/vsoc.063.0021>
- Guio, A.-C., & Vandebroucke, F. (2018). La pauvreté et la déprivation des enfants en Belgique. *Fondation Roi Baudouin*. En ligne, <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2018/20181211NT>
- Humblet, P., Teller, M., De Rynck, P., Park, M., & Vandekerckhove, A. (2014). *Plus de chances dès l'enfance. Pour des services de qualité accessibles à tous les enfants. Rapport de la première journée de dialogue entre les professionnels de l'enfance et de l'éducation*. En ligne, <https://www.kbs-frb.be/fr/Virtual-Library/2014/312162>
- Le Goff, J. (2010). « Familles outsiders » dans la crise du système-monde Quelle éthique de rupture dans un système-monde déloyal ? *Cahiers Critiques de Thérapie Familiale et de Pratiques de Réseaux*, 44(1), 153–168. <https://doi.org/10.3917/ctf.044.0153>
- Neyrand, G. (2015). Un soutien à la parentalité souvent inadapté aux situations de précarité. L'exemple des foyers monoparentaux. *Enfances & Psy*, 67(3), 105–112.  
<https://doi.org/10.3917/ep.067.0105>
- Nyong'o, T. (2013). Situating precarity between the body and the commons. *Women & Performance: A Journal of Feminist Theory*, 23(2), 157–161. <https://doi.org/10.1080/0740770X.2013.825440>
- Office de la Naissance et de l'Enfance. (s.d.). *Qualité de l'accueil*. En ligne, <https://www.one.be/professionnel/milieux-daccueil/qualite-de-laccueil/>, consulté le 05/04/2020.
- Office de la Naissance et de l'Enfance. (s.d.). *Modèle de contrat d'accueil entre le milieu d'accueil agréé et les parents*. En ligne, [http://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRO/Milieux\\_accueil/Documentation/Contrat\\_d\\_accueil\\_milac\\_parents.pdf](http://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Milieux_accueil/Documentation/Contrat_d_accueil_milac_parents.pdf), consulté le 06/04/2020.
- Office de la Naissance et de l'Enfance. (2009). Partie 1 : À la rencontre des familles. *Repères Pour Des Pratiques d'accueil de Qualité (0 - 3 Ans)*. En ligne, [https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRO/Brochures/Reperes-pratiques-accueil-qualite-part1.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/Reperes-pratiques-accueil-qualite-part1.pdf)
- Office de la Naissance et de l'Enfance. (2004). Partie 2 : À la rencontre des enfants. *Repères Pour Des Pratiques d'accueil de Qualité (0 - 3 Ans)*. En ligne, [https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRO/Brochures/Reperes-pratiques-accueil-qualite-part2.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/Reperes-pratiques-accueil-qualite-part2.pdf)
- Office de la Naissance et de l'Enfance. (2019). *Modèle de règlement d'ordre intérieur applicable aux milieux d'accueil agréés*. En ligne, [https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRO/Milieux\\_accueil/Documentation/Modele\\_ROI\\_MA\\_agree\\_2019.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Milieux_accueil/Documentation/Modele_ROI_MA_agree_2019.pdf), consulté le 08/04/2020.
- Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture. (2006). *Principes directeurs pour l'inclusion : Assurer l'accès à « l'Éducation Pour Tous »*. En ligne,

<http://www.ibe.unesco.org/sites/default/files/InclusionPrincipesDirecteurs.pdf>

Pierret, R. (2013). Qu'est-ce que la précarité?. *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, (2), 307-330.

Pinel-Jacquemin, S., Koliouli, F., & Kelly-Irving, M. (2018). Devenir et être parent en situation de précarité. *Bulletin de Psychologie, Numéro554*(2), 593. <https://doi.org/10.3917/bupsy.554.0593>

Pirard, F., Dethier, A., François, N., & Pools, E. (2015). *Les formations initiales des professionnel-le-s de l'enfance (0-12 ans) et des équipes d'encadrement : enjeux et perspectives*. En ligne, [https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRO/ONE\\_organisme\\_scientifique/formation\\_s\\_initiales\\_pro\\_rapport\\_123.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/ONE_organisme_scientifique/formation_s_initiales_pro_rapport_123.pdf)

Pirard, F., Dethier, A., Housen, M., Lambert, I., Marchal, L., David, J., ... Van Der Straten, N. (2018). *Outils en vue de la création d'un bachelier en éducation de l'enfance*. En ligne, [https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRO/ONE\\_organisme\\_scientifique/Outil\\_bachelier\\_final\\_2019.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/ONE_organisme_scientifique/Outil_bachelier_final_2019.pdf)

Service public fédéral Justice. (2020). *L'ASBL*. En ligne, [https://justice.belgium.be/sites/default/files/2020-03\\_asbl\\_fr.pdf](https://justice.belgium.be/sites/default/files/2020-03_asbl_fr.pdf)

Vandecasteele, I., & Lefebvre, A. (2006). De la fragilisation à la rupture du lien social : approche clinique des impacts psychiques de la précarité et du processus d'exclusion sociale. *Cahiers de Psychologie Clinique, 1*(26), 137–162. <https://doi.org/10.3917/cpc.026.0137>

- Article scientifique :

Baum, F. (1995). Researching public health: Behind the qualitative-quantitative methodological debate. *Social Science and Medicine, 40*(4), 459–468. [https://doi.org/10.1016/0277-9536\(94\)E0103-Y](https://doi.org/10.1016/0277-9536(94)E0103-Y)

Bonoli, G., & Champion, C. (2015). *L'accès des familles migrantes défavorisées à l'accueil collectif préscolaire : Où et comment investir ?* En ligne, [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dire/spop/fichiers\\_pdf/rech-150416-acces-enfant-migrant-creche.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/spop/fichiers_pdf/rech-150416-acces-enfant-migrant-creche.pdf)

Bouchelet, E., Denis, B., & Panisset, J. (2013). *Les haltes accueil et les lieux de rencontre enfants et parents en Fédération Wallonie-Bruxelles. Des structures atypiques en réponse à des besoins spécifiques des familles ?* Bruxelles : Office de la Naissance et de l'Enfance. En ligne, [https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRO/ONE\\_organisme\\_scientifique/Rapport\\_haltes\\_accueil\\_lieux\\_rencontres.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/ONE_organisme_scientifique/Rapport_haltes_accueil_lieux_rencontres.pdf)

Busse, A., & Gathmann, C. (2018). Free daycare and its effects on children and their families. En ligne, <http://ftp.iza.org/dp11269.pdf>

Butori, R., & Parguel, B. (2010). Les biais de réponse-Impact du mode de collecte des données et de l'attractivité de l'enquêteur.

Camus, P., Dethier, A., & Pirard, F. (2012). Les relations familles-professionnels de la petite enfance en Belgique francophone. *La Revue Internationale de l'éducation Familiale, 32*(2), 17–33. <https://doi.org/10.3917/rief.032.0017>.

Chaudry, A., Pedroza, J. M., Sandstrom, H., Danziger, A., Grosz, M., Scott, M., & Ting, S. (2002). *Child care choices of low-income working families*. 678, 191–222.

- Chen, W., & Corak, M. (2008). Child poverty and changes in child poverty. *Demography*, 45(3), 537–553. En ligne, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2831388/pdf/dem-45-0537.pdf>
- Crépin, F., & Neuberg, F. (2013). *Ce que des parents en situation de précarité disent de l'accueil et de l'éducation des tout-petits*. En ligne, <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=306176&langtype=2060>
- Deschamps, J.-C. (2005). Analyse des correspondances et variations des contenus de représentations sociales. *Méthodes d'étude Des Représentations Sociales.*, 179–199. <https://doi.org/10.3917/eres.abric.2003.01.0179>.
- Dewulf, B., Neutens, T., Weerdt, Y. De, & Weghe, N. Van De. (2013). *Accessibility to primary health care in Belgium : an evaluation of policies awarding financial assistance in shortage areas*. <https://doi.org/10.1186/1471-2296-14-122>
- Eurydice. (2009). *Réduire les inégalités sociales et culturelles par l'éducation et l'accueil des jeunes enfants en Europe*. En ligne, <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/83f56fb3-62f0-440e-b646-c782f2abef18>
- Fransen, K., Farber, S., Deruyter, G., & De Maeyer, P. (2018). A spatio-temporal accessibility measure for modelling activity participation in discretionary activities. *Travel Behaviour and Society*, 10(April 2017), 10–20. <https://doi.org/10.1016/j.tbs.2017.09.002>
- Hajian, S., & Domingo-ferrer, J. (2013). A Methodology for Direct and Indirect Discrimination Prevention in Data Mining. *IEEE Transactions on knowledge and data engineering*25(7), 1445–1459. En ligne, <https://ieeexplore.ieee.org/document/6175897>
- Han, C. (2018). Precarity, Precariousness, and Vulnerability. *Annual Review of Anthropology*. <https://doi.org/10.1146/annurev-anthro-102116-041644>
- Honneth, A. (2004). Visibilité et invisibilité. Sur l'épistémologie de la « reconnaissance ». *Revue Du MAUSS*, 23(1), 137-151. <https://doi.org/10.3917/rdm.023.0137>.
- Hutchinson, A., & Lee, B. (2004). Exploring social inclusion in practice : Perspectives from the Field. *Canadian Socila Work Review*, 21(2), 119–136. En ligne, <https://www.jstor.org/stable/41669807>
- Immervoll, H., & Barber, D. (2011). Can Parents Afford to Work? Childcare Costs, Tax-Benefit Policies and Work Incentives. *SSRN Electronic Journal*, (1932). <https://doi.org/10.2139/ssrn.878665>
- Kettani, M., & Zauouche-Gaudron, C. (2012). Paternal sense of competence and socioemotional adjustment of children aged 2 to 6 years old in socioeconomic disadvantage. *Pratiques Psychologiques*, 18(1), 75–88. <https://doi.org/10.1016/j.prps.2011.02.001>
- Lahaye, W., Pannecoucke, I., & Sansen, F. (2019). *Pauvreté des enfants au niveau local : Cartographie communale et leviers politiques*. Bruxelles : Fondation Roi Baudouin. En ligne, <http://cohesion sociale.wallonie.be/sites/default/files/pauvret%C3%A9%20des%20enfants%20au%20niveau%20local.pdf>
- Leseman, P., & Slot, P. (2014). Breaking the cycle of poverty: Challenges for European early childhood education and care. *European Early Childhood Education Research Journal*, 22(3). <https://doi.org/10.1080/1350293X.2014.912894>

- Mckeon, M. (2013). The Morality of Daycare. *Philosophia*, 41, 97–107.  
<https://doi.org/10.1007/s11406-013-9419-4>
- Melhuish, E., Ereky-stevens, K., Petrogiannis, K., Ariescu, A., Penderi, E., Rentzou, K., ... Leseman, P. (2015). A review of research on the effects of early childhood Education and Care (ECEC) upon child development. *CARE Project; Curriculum Quality Analysis and Impact Review of European Early Childhood Education and Care (ECEC)*. En ligne, <http://ecec-care.org/resources/publications/>
- Millar, K. M. (2017). Toward a critical politics of precarity. *Sociology Compass*, 11(6),  
<https://doi.org/10.1111/soc4.12483>
- Negura, L. (2006). L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales. *Sociologies*. En ligne, <http://journals.openedition.org/sociologies/993>
- Noël, J. (2018). Regard sur la justice sociale à travers la situation des mères qui ont un enfant placé par les services de protection de l'enfance. *Canadian Social Work Review*, 35(2), 103–120. En ligne, [https://www.jstor.org/stable/10.2307/26773475?seq=1&cid=pdf-reference#references\\_tab\\_contents](https://www.jstor.org/stable/10.2307/26773475?seq=1&cid=pdf-reference#references_tab_contents)
- Patil, D., Enquobahrie, D. A., Peckham, T., & Seixas, N. (2020). Retrospective cohort study of the association between maternal employment precarity and infant low birth weight in women in the USA. *BMJ Open*, 1–10. <https://doi.org/10.1136/bmjopen-2019-029584>
- Van Lancker, W. (2013). Putting the Child-Centred Investment Strategy to the Test: Evidence for the EU27. *European Journal of Social Security*, 15(1), 4–27.  
<https://doi.org/10.1177/138826271301500103>
- Vandenbroeck, M. & Bauters, V. (2016). Cartografie van de Nederlandstalige gezinsvoorzieningen in Brussel. Bruxelles – Gand: VGC – UGent.
- Vandenbroeck, M., Lenaerts, L., & Beblaby, M. (2018). Benefits of early childhood education and care and the conditions for obtaining them. *EENEE Analytical Report*, 32.  
<https://doi.org/10.2766/20810>
- Vanpée, K., Sannen, L., & Hedebouw, G. (2001). Child care in Flanders. *Use, Choice of Child Care Type and Evaluation by Parents*. Brussels: Kind en Gezin.
- Wresinski, J. (1987). *Grande pauvreté et précarité économique et sociale, Avis et Rapports du Conseil Économique et Social*, n° 6.
- Communiqué de presse :
- Service de presse d'Eurostat. (2016). La moitié des enfants de moins de trois ans étaient gardés uniquement par leurs parents dans l'UE en 2014. *Journée Internationale Des Familles*. En ligne, <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7301656/3-13052016-BP-FR.pdf/888294d2-3cba-4caf-91f1-850d5bc0aaf7>
- Conférence :
- Morrison, V., & Mantoura, P. (2016). Conférence de l'Association canadienne de santé publique. *Les Approches Politiques de Réduction Des Inégalités de Santé*. Toronto.

Turner-Cobb, J., & Hall, J. (2015). Physiological resilience in children with daycare history: cortisol, effortful-control and demographic moderators. *73rd Annual Meeting of the American Psychosomatic Society*. Savannah.

#### - Législation

Arrêté du 27 Février 2003 du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil. En ligne, <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2003/02/27/2003029199/justel>

Arrêté du 1 Février 2017 du Gouvernement de la Communauté française approuvant le règlement de l'Office de la Naissance et de l'Enfance relatif à l'autorisation d'accueil. En ligne, [https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRESENTATION/aspects\\_juridiques/accueil/Arrete\\_2017\\_reglement\\_de\\_l\\_ONE\\_autorisation\\_accueil.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/aspects_juridiques/accueil/Arrete_2017_reglement_de_l_ONE_autorisation_accueil.pdf)

Bureau Fédéral du Plan. *Programme National de Réforme 2019*. (2019).

Commission européenne. (2011). *Éducation et accueil de la petite enfance: permettre aux enfants de se préparer au mieux au monde de demain*. (2011), 1–14. En ligne, <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0066:FIN:FR:PDF>

Décret du 21 Février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française. En ligne, <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2019/02/21/2019040720/justel>

European Commission. (2014). *Proposal for Key Principles of a Quality Framework for Early Childhood Education and Care. Report of the Working Group on Early Childhood Education and Care under the auspices of the European Commission*. 71. En ligne, [http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/archive/documents/ecec-quality-framework\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/archive/documents/ecec-quality-framework_en.pdf)

Gauthier, R., & Gilson, E. (2019). *Lancement de la réforme de l'accueil de la petite enfance*. Bruxelles: Office de la Naissance et de l'Enfance.

#### - Livres et brochures

Brown, K. (2015). Making sense of vulnerability. Dans *Vulnerability and young people* (pp. 27–46). En ligne <https://www.jstor.org/stable/j.ctt1t89hfp.6>

Cadart, M. (2006). *Des parents dans les crèches, utopie ou réalité : Accueillir la diversité des enfants et des familles dans le réseau des crèches parentales*. Toulouse, France: ERES. doi:10.3917/eres.cadar.2006.01.

Office de la Naissance et de l'Enfance. (2019). *À la recherche d'une place d'accueil*. En ligne, [https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PARENTS/Brochures/A\\_la\\_recherche\\_d\\_une\\_place\\_d\\_accueil\\_pour\\_votre\\_enfant\\_WEB\\_ONE\\_2017.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PARENTS/Brochures/A_la_recherche_d_une_place_d_accueil_pour_votre_enfant_WEB_ONE_2017.pdf), consulté le 27/03/2020

Office de la Naissance et de l'Enfance. (2016). 6 clés pour ouvrir son milieu d'accueil. En ligne, [https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRO/Brochures/6\\_cles\\_pour\\_ouvrir\\_milac\\_2016.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/6_cles_pour_ouvrir_milac_2016.pdf)

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (Armand Colin, 4<sup>e</sup> ed).

Rondineau, A. (2017). Le multi-accueil : entre le cadre réglementaire et les contraintes financières, quelles perspectives pour l'accueil des familles ?. Dans : Miriam Rasse éd., *L'approche piklérienne en multi-accueil* (pp. 21-28). Toulouse, France: ERES.  
doi:10.3917/eres.rasse.2017.01.0021.

Turgeon, L., & Parent, S. (2012). *Intervention cognitivo comportementale auprès des enfants* (Presses de l'Université du Québec).

- Page Web :

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le Racisme, Délégué général aux droits de l'enfant de la Communauté française & Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. (2012). *Recommandation concernant l'accessibilité des milieux d'accueil dans la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le respect des principes de non-discrimination*. En ligne, <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=3955>, consulté le 01/04/2020.

Centre interfédéral pour l'égalité des chances. (2019). *Discrimination: quelques précisions*. En ligne, <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/discrimination-quelques-precision>, consulté le 11/04/2020.

Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance. (2019). *Réforme MILAC - toutes les infos*. En ligne, <http://www.fileasbl.be/membres/reforme-milac/>, consulté le 01/05/2020

Office de la Naissance et de l'Enfance. (2020). *L'accueil en transition : Grandir Ensemble*. En ligne, <https://www.one.be/professionnel/milieux-daccueil/accueil-en-transition/?L=0>, consulté le 01/05/2020.

Office de la Naissance et de l'Enfance. (2020). *Réforme accueil petite enfance : les mesures postposées*. En ligne, <https://www.one.be/public/detailarticle/news/reforme-accueil-petite-enfance-les-mesures-postposees/>, consulté le 01/05/2020.

Office de la Naissance et de l'Enfance. (2020). *Transformation*. En ligne, <https://www.one.be/professionnel/milieux-daccueil/accueil-en-transition/transformation/>, consulté le 01/04/2020.

Service Public Fédéral Finances. (2020). *Déclaration garde d'enfants*. En ligne, [https://finances.belgium.be/fr/particuliers/famille/garde\\_enfants/declaration#q1](https://finances.belgium.be/fr/particuliers/famille/garde_enfants/declaration#q1), consulté le 03/05/2020.

- Statistiques

Kind en Gezin. (2019) *Overzicht van de kansarmoede-index in de Brusselse gemeenten*. En ligne, <https://www.kindengezin.be/cijfers-en-rapporten/cijfers/kansarmoede/brussels-hoofdstedelijk-gewest/#Overzicht-van-de-kansarmoede>, consulté le 02/05/2020

Institut Bruxellois de statistique et d'Analyse. (2016). *Combien de milieux d'accueil de la Petite Enfance y a-t-il à Bruxelles en 2015*. En ligne, <http://ibsa.brussels/chiffres/le-saviez-vous/combien-de-milieux-daccueil-de-la-petite-enfance-y-a-t-il-a-bruxelles-en-2015#.Xn4oRi17Tq0>, consulté le 27/03/2020.

Institut Bruxellois de statistique et d'Analyse et observatoire de la santé et du social de Bruxelles-capitale. (2016). *Zoom sur les communes : Etterbeek. Commission Communautaire Commune*. En ligne, [http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/Etterbeek\\_FR.pdf](http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/Etterbeek_FR.pdf)

Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyses. (2019). *Chiffres-clés par commune - Etterbeek*.

Institut Wallon de l'Evaluation de la Prospective et de la Statistique. (2020). *Taux de privation matérielle sévère*. En ligne, [https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2020/03/I008-TX.PRIV\\_4-032020\\_full1.pdf](https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2020/03/I008-TX.PRIV_4-032020_full1.pdf), consulté le 29/03/2020.

Office de la Naissance et de l'Enfance. (2018). *L'ONE en chiffres 2018*. En ligne, [https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRESENTATION/Rapports\\_d\\_activite/2018/rapport-activite-2018-chiffres.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/Rapports_d_activite/2018/rapport-activite-2018-chiffres.pdf)

# Annexes :

## Annexe 1 : Brochure : À la recherche d'une place d'accueil pour votre enfant ?

(ONE 2019)

### À LA RECHERCHE D'UNE PLACE D'ACCUEIL POUR VOTRE ENFANT ?

**0-3 ans et plus**

**LES MIEUX D'ACCUEIL**

Quelle que soit le type de milieu d'accueil, les professionnels disposent d'une formation initiale reconnue. Ils s'inscrivent dans une dynamique de formation continue pour répondre au mieux aux besoins de votre enfant.

**Vous êtes à la recherche d'un milieu d'accueil pour votre enfant ?**

Concilier votre vie privée et professionnelle vous amène à confier votre enfant en dehors du milieu familial. Pour répondre à ce besoin mais aussi à celui de votre enfant, différentes possibilités d'accueil vous sont proposées.

**Comment choisir entre les différents types d'accueil ?**

Dans une collectivité ?  
Dans un cadre familial ?

**Quand et comment inscrire votre enfant ?**

Trouver une place d'accueil prend du temps. Pour réserver une place, des démarches doivent être effectuées dès le début de la grossesse.

**Comment est fixé le prix ?**

Selon vos revenus (barèmes ONE) ou suivant un tarif fixé par le milieu d'accueil. Les montants payés peuvent être déduits fiscalement selon certaines conditions. Une intervention financière peut également être octroyée selon certaines conditions.

**Les milieux d'accueil près de chez vous ...**

Plus d'informations sur [www.one.be](http://www.one.be) ou l'ONE (Administration autonome de l'ONE de votre province) :

**Bruxelles** : 02 511 47 51 - [asr.bruxelles@one.be](mailto:asr.bruxelles@one.be)  
**Brabant wallon** : 02 656 06 90 - [asr.brabantwallon@one.be](mailto:asr.brabantwallon@one.be)  
**Hainaut** : 065 39 94 60 - [asr.hainaut@one.be](mailto:asr.hainaut@one.be)  
**Lifège** : 04 344 54 54 - [asr.liege@one.be](mailto:asr.liege@one.be)  
**Luxembourg** : 061 23 99 00 - [asr.luxembourg@one.be](mailto:asr.luxembourg@one.be)  
**Namur** : 081 72 36 00 - [asr.namur@one.be](mailto:asr.namur@one.be)

**Administration centrale** : 02 542 12 11 - [info@one.be](mailto:info@one.be)

**Quelles sont les démarches à suivre ?**

**Quand commencer à chercher ?**

**Quels sont les différents types de milieux d'accueil ?**



ONE.be

### À LA RECHERCHE D'UNE PLACE D'ACCUEIL POUR VOTRE ENFANT ?

**0-3 ans et plus**

**LES MIEUX D'ACCUEIL**

Quelle que soit le type de milieu d'accueil, les professionnels disposent d'une formation initiale reconnue. Ils s'inscrivent dans une dynamique de formation continue pour répondre au mieux aux besoins de votre enfant.

**Les milieux d'accueil près de chez vous ...**

Plus d'informations sur [www.one.be](http://www.one.be) ou l'ONE (Administration autonome de l'ONE de votre province) :


**Bruxelles** : 02 511 47 51 - [asr.bruxelles@one.be](mailto:asr.bruxelles@one.be)  
**Brabant wallon** : 02 656 06 90 - [asr.brabantwallon@one.be](mailto:asr.brabantwallon@one.be)  
**Hainaut** : 065 39 94 60 - [asr.hainaut@one.be](mailto:asr.hainaut@one.be)  
**Lifège** : 04 344 54 54 - [asr.liege@one.be](mailto:asr.liege@one.be)  
**Luxembourg** : 061 23 99 00 - [asr.luxembourg@one.be](mailto:asr.luxembourg@one.be)  
**Namur** : 081 72 36 00 - [asr.namur@one.be](mailto:asr.namur@one.be)

**Administration centrale** : 02 542 12 11 - [info@one.be](mailto:info@one.be)

**Quelles sont les démarches à suivre ?**

**Quand commencer à chercher ?**

**Quels sont les différents types de milieux d'accueil ?**



ONE.be

### En bref

Type de milieu d'accueil	Nombre d'enfants	Âge
Crèche (y compris parentale)	10 à 40	0 à 3 ans
Pédagogique	10 à 40	18 mois à 3 ans
Maison Communale d'Accueil de l'Enfance	12 à 24	0 à 6 ans
Maison d'enfants	9 à 24	0 à 6 ans
Halle accueil...	Variable	0 à 6 ans
Accueillant conventionné	1 à 5	0 à 6 ans
Accueillant autonome	1 à 5	0 à 6 ans
Co-accueillant conventionné	2 à 10	0 à 6 ans
Co-accueillant autonome	2 à 10	0 à 6 ans

5 Milieu d'accueil subventionné par l'ONE. Les parents payent en fonction de leur revenu mensuel net, sur base du barème ONE. Les autres milieux d'accueil fonctionnent leur prix.

**Le rôle de l'ONE**

**Accompagner** : les milieux d'accueil dans l'amélioration de la qualité de l'accueil de 0 à 3 ans.

**Évaluer** : les pratiques de fonctionnement des milieux d'accueil et les pratiques professionnelles.

**Conseiller** : la diversité des milieux d'accueil à la réglementation.

**RÔLE DES MILIEUX D'ACCUEIL**

Les milieux d'accueil sont responsables de la qualité de l'accueil de l'enfant. Pour ce faire, ils doivent :

- disposer de locaux adaptés et sécurisés,
- engager du personnel qualifié et en nombre suffisant,
- veiller à la santé et au bien-être des enfants,
- mettre en œuvre un projet pédagogique conforme au Code de qualité,
- ...

## Annexe 2 : Textes légaux réforme MILAC

(Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance, 2019).

- Contrat de gestion de l'ONE 2013-2020
- Décret du 21 Février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française.
- Avenant au contrat de gestion ONE n°15 du 27 Février 2019.
- Arrêt du Gouvernement de la Communauté française du 2 Mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s.
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 Mai 2019 fixant le régime transitoire des milieux d'accueil.
- Avenant au contrat de gestion ONE n°18 du 26 Mai 2019.
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 Décembre 2019 visant à mettre en place une période de concertation dans le cadre de la réforme des milieux d'accueil. Suite à la nécessité de discussion avec les professionnels du secteur, 6 mesures ont été postposées jusqu'au 1<sup>er</sup> Juillet 2020 : les formes juridiques des pouvoirs organisateurs, l'accroissement des capacités d'accueil des milieux d'accueil non subventionnés, l'interdiction d'un membre du personnel d'être membre décisionnaire du pouvoir organisateur, le statut social du personnel, les normes minimales en crèches non subventionnées, et l'ouverture de minimum 11H30 pour les subsides d'accessibilité renforcée (ONE, 2020).

### Annexe 3 : 15 Balises pour un système d'accueil de la petite enfance

(Gauthier & Gilson, 2019)

#### 15 balises pour un système d'accueil de la petite enfance qui...

- se fonde sur un **consensus institutionnel interne et externe fort** reconnaissant la **nécessité d'agir à la base** en investissant dès la **petite enfance** pour offrir la meilleure évolution possible des générations à venir en termes de santé, d'éducation, de socialisation et de développement individuel global.
- met en œuvre les droits reconnus par la Convention internationale **des droits de l'enfant**.
- veille en priorité à assurer **l'intérêt des enfants** dans une **logique de bienveillance**.
- s'intègre dans la démarche du **Code de qualité européen**.
- s'appuie sur le développement des **connaissances scientifiques pertinentes** et en encourage le **développement**.
- intensifie les actions en vue d'une **mise en œuvre effective du code de qualité** de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- vise à rencontrer la **diversité des besoins des enfants** en bas âge notamment en termes de soins (« care »), de développement et d'éducation (« educare »).
- assure **l'accessibilité** de l'accueil dans une **logique inclusive** et de **service universel**.
- contribue à la **réduction des inégalités sociales et de santé**.
- aborde l'enfant accueilli dans le **respect de son contexte familial** et dans une **logique de soutien à la parentalité**.
- fixe un **cadre financier, juridique et de fonctionnement** permettant de mettre les acteurs du secteur (pouvoirs organisateurs, professionnels des milieux d'accueil, agents ONE) en situation de réaliser adéquatement **leurs missions** en veillant à la **meilleure utilisation possible des moyens disponibles**.
- **soutient la diversité de l'offre d'accueil**.
- se fonde sur une **logique de service public délégué** et respecte le cadre du **secteur non-marchand**.
- garantit des **stratégies et des outils d'évaluation** nécessaires à son **pilotage et à son évolution constante**.
- encourage les dynamiques de **partenariat et de coordination** (logique de transversalité et d'attention aux transitions) avec l'accompagnement, l'ATL et l'enseignement.

## Annexe 4 : Grille d'entretien

### Question 1 : Présentation

Pouvez-vous me parler un peu de vous ?

Diplôme ?

Depuis combien de temps exercez-vous ? et dans cette crèche ?

Qu'est-ce qui vous a poussé à choisir ce métier ? En quoi consiste t'il ? Journée type ?

Quel est votre parcours professionnel ?

### Question 2 : Public de la crèche

Et dans votre crèche qui rencontrez-vous ?

Savez-vous s'il s'agit plutôt de familles aisées où les deux parents travaillent ou des personnes isolées sans emploi par exemple ?

C'est quoi pour vous le profil type des parents que vous rencontrez ?

Avez-vous déjà eu des familles amenées par le service d'aide à la jeunesse ?

Si oui, comment ça s'est passé ?

### Vignette clinique 1 : Le cas d'Élisabeth :

Je vais vous présenter une situation et j'aimerais que vous m'expliquiez ce que vous en pensez.

« *Élisabeth aura bientôt [1 an]. Enfant unique, elle vit avec ses parents Martha et Robert dans un petit logement au troisième étage d'un immeuble surpeuplé d'un quartier urbain défavorisé. Ses parents n'ont pas complété leurs études secondaires. L'annonce de la grossesse de Martha a pris le couple par surprise. Bien qu'ils se fréquentaient depuis peu et que Martha n'avait que 17 ans à l'époque, ils ont décidé de vivre ensemble et de fonder une famille. Martha a perdu son travail de commis d'épicerie durant sa grossesse. Depuis, la famille vit grâce au salaire de Robert, qui travaille de longues heures au salaire minimum. La vie est difficile depuis l'arrivée d'Élisabeth. (...) Née prématurément, elle est restée de santé fragile et sa mère juge ses besoins démesurés.* » (Turgeon & Parent, 2012).

Dans cette situation pour vous :

- Qu'est-ce que vous pensez de cette situation ? Est-ce une situation qui vous inquiéterait plus qu'une autre ?
- Qu'est-ce qui est précaire dans cette famille ? / C'est quoi pour vous la précarité ?
- Au cours de votre expérience, avez-vous vu une évolution de la précarité des familles qui viennent dans votre crèche ?
- A-t-elle besoin d'une place en crèche pour Élisabeth ?
- Qu'est-ce que la crèche pourrait lui apporter ?
- Comment peut-elle inscrire Élisabeth au sein de votre crèche sachant qu'elle n'a reçu aucune information à ce sujet durant sa grossesse ?
- Avez-vous déjà été confronté à ce genre de problématique ? Avez-vous un exemple de votre vécu ?
- Dans le règlement d'ordre intérieur, vous indiquez que 10% des places sont réservées à des situations particulières, la situation de cette famille pourrait-elle entrer dans ces 10% ? Avez-vous des situations particulières parmi vos familles inscrites ? Quelles sont-elles ?
- Pour vous les procédures vont dans le sens d'une facilitation de l'intégration des familles en situation précaire ?
- Les lignes directives de l'ONE sont plutôt dans le sens d'une facilitation ou d'un frein à l'accueil de ces familles à 1 an de l'enfant ?

### Vignette clinique 2 : Les cas d'Amine et Diego

Deux futures mamans se présentent à l'ouverture de la crèche, elles sont à 4 mois de grossesses, elles ne se connaissent pas et ont chacune apporté un dossier d'inscription pour leur futur bébé : Amine et Diego. C'est drôle le terme de leur grossesse est le même jour, elles se croiseront peut-être à l'hôpital.

La mère d'Amine est une femme d'origine marocaine, elle parle un peu français mais c'est difficile d'échanger avec elle, c'est son aînée Ikram, 15 ans, qui fait la traduction. Madame ne travaille pas, son mari est décédé peu de temps avant qu'elle n'apprenne sa grossesse. Elle n'a jamais été dans une crèche mais ne se voit pas élever seule cet enfant, elle compte sur les puéricultrices afin de lui apporter du soutien et lui laisser du temps pour qu'elle puisse trouver un emploi.

La mère de Diego est une femme d'origine espagnole, elle est dentiste, elle travaille énormément, son compagnon aussi, il est architecte. Ils n'ont pas de famille en Belgique, leurs proches étant encore à Barcelone. Diego est leur premier enfant, ils souhaitent en avoir plusieurs, la grossesse se déroule bien. Étant donné leurs salaires, la différence de prix avec une maison d'enfant n'est pas immense, mais il n'y a pas de petites économies.

- Votre crèche est-elle accessible pour ces deux enfants ?
- C'est quoi pour vous l'accessibilité en milieu d'accueil ?
- Qu'est-ce qui peut être un frein dans l'accessibilité ? / En quoi s'inscrire dans votre crèche peut-il être compliqué ?
- Il n'y a qu'une place à proposer après la naissance des enfants, c'est Amine qui est accueilli est-ce juste pour vous ? / c'est Diego qui est accueilli est-ce juste pour vous ?
- Quels sont vos critères de priorité dans cette situation ?
- Avez-vous un poids dans le choix de priorité de certaines familles ?
- Amine/Diego n'est pas venu depuis 3 jours à la crèche, la mère ne vous a pas prévenu, il était malade et elle avait totalement oublié la crèche. A-t-elle des pénalités ?

### Question 3 : promouvoir l'accessibilité

- Considérez-vous que les aides mises en place pour favoriser l'accessibilité des crèches aux parents en situation précaire sont suffisantes ? / Pour vous, les crèches sont-elles accessibles aux familles en situation de précarité ?
- Si vous étiez directrice/ministre en charge de la petite enfance, vous feriez quoi pour améliorer cet accueil ?
- Que pensez-vous de la réforme à ce sujet ?

### Questions fermées :

Je vais vous poser plusieurs questions, pourriez-vous m'indiquer si vous êtes : tout à fait d'accord, d'accord, ni d'accord ni pas d'accord, pas d'accord ou pas du tout d'accord ? Vous pouvez bien sûr développer un peu votre point de vue.

- 1) Il y a suffisamment de places en crèches sur Etterbeek.
  - ✓ Tout à fait d'accord
  - ✓ D'accord
  - ✓ Ni d'accord, ni pas d'accord
  - ✓ Pas d'accord
  - ✓ Pas du tout d'accord

- 2) Toutes les familles ont les mêmes chances d'avoir une place en crèche.
- ✓ Tout à fait d'accord
  - ✓ D'accord
  - ✓ Ni d'accord, ni pas d'accord
  - ✓ Pas d'accord
  - ✓ Pas du tout d'accord
- 3) Le calcul de la participation financière parentale et les documents demandés ne sont pas un frein à l'entrée en crèche.
- ✓ Tout à fait d'accord
  - ✓ D'accord
  - ✓ Ni d'accord, ni pas d'accord
  - ✓ Pas d'accord
  - ✓ Pas du tout d'accord
- 4) L'enquête sociale réalisée à l'introduction de la demande d'inscription est utile pour l'accompagnement de la famille.
- ✓ Tout à fait d'accord
  - ✓ D'accord
  - ✓ Ni d'accord, ni pas d'accord
  - ✓ Pas d'accord
  - ✓ Pas du tout d'accord
- 5) En tant que professionnel dans cette crèche, vous vous sentez suffisamment outillée pour accompagner les familles en situation de précarité.
- ✓ Tout à fait d'accord
  - ✓ D'accord
  - ✓ Ni d'accord, ni pas d'accord
  - ✓ Pas d'accord
  - ✓ Pas du tout d'accord

**Clôture :**

Pour finir cet entretien, auriez-vous une requête particulière à faire à la commune ou à l'ONE sur cette thématique ? Auriez-vous quelque chose à ajouter sur ce sujet ?

## Annexe 5 : Avis Comité d'Éthique Uclouvain :



Université Catholique de Louvain  
Faculté de médecine



### Comité d'Éthique Hospitalo-Facultaire

Bruxelles, ce 02 décembre 2019

*A l'investigateur responsable:*  
**Dr Nathalie MAULET**  
IRSS  
Clos Chapelle-aux-champs 30/B1.30.16  
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Ce : A l'étudiante:  
margot.joly@student.uclouvain.be

#### **AVIS FAVORABLE**

Concerne : 2019/12NOV/502 - N° Enregistrement Belge : NA

N° Protocole : MÉMOIRE

Acronyme : n/a

**Intitulé** : L'accessibilité des milieux d'accueil de la petite enfance aux familles précarisées à Etterbeek: point de vue des professionnels.

Cher Collègue

Le Comité d'Éthique Hospitalo-Facultaire Saint-Luc - UCL a examiné avec intérêt votre demande. Cette étude ne tombe pas sous le champ d'application de la loi du 7 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine.

Nous n'avons pas d'objection d'un point de vue éthique et notre avis est favorable. Néanmoins nous vous conseillons de prendre en compte les remarques en annexe pour la rédaction du document d'information et de consentement.

Le Comité d'Éthique Hospitalo-Facultaire Saint-Luc - UCL vous recommande de prendre les mesures nécessaires pour le respect de la confidentialité des données médicales par leur anonymisation.

Nous vous prions d'agréer, cher Collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A. Gabriel  
Membre du CE

Prof. J.-M. MALOTEAUX  
Président

## Annexe 6 : Accord de l'ONE :

Bruxelles, le 31/10/2019

Madame Margot Joly  
Rue Paul Segers 8  
1040 Etterbeek

Direction Recherches et Développement

Directrice : Geneviève Bazier  
Contact : Nathalie Maulet  
☎ : 02/542.13.81 - [nathalie.maulet@one.be](mailto:nathalie.maulet@one.be)

**Concerne** : Autorisation de recherche dans le cadre d'un mémoire

Madame Joly,

L'ONE a bien reçu et donne une suite favorable à la demande d'autorisation de recherche ci-dessous :

Le point de vue des professionnels sur l'accessibilité des milieux d'accueil de la petite enfance aux parents précarisés : cas de la commune d'Etterbeek

Cette recherche sera réalisée par Margot Joly dans le cadre d'une mémoire de Master en Santé Publique à l'Université catholique de Louvain.

Le mémoire sera encadré conjointement par Nathalie Maulet (chercheuse DRD/ONE et collaboratrice scientifique à l'UCL) et Alixe Leclercq (conseillère en évaluation du système d'accueil DA/ONE).

Veillez agréer, Madame Joly, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour faire et valoir ce que de droit.

Geneviève Bazier  
Directrice Recherche et Développement



Annexe 7: Accord de la commune :

Service Enseignement  
Commune d'Etterbeek

Margot Joly  
Rue Paul Segers, 8  
1040 Etterbeek

Concerne : autorisation de recherche dans le cadre d'un mémoire.

Par la présente,

La commune d'Etterbeek donne une suite favorable à la demande d'autorisation de recherche suivante : point de vue des professionnels sur l'accessibilité des milieux d'accueil de la petite enfance aux parents précarisés : cas de la commune d'Etterbeek.

Cette recherche sera réalisée par Margot Joly dans le cadre d'une mémoire de Master en Santé Publique à l'Université catholique de Louvain.

Le mémoire sera encadré conjointement par Nathalie Maulet (chercheuse DRD/ONE et collaboratrice scientifique à l'UCL) et Alixe Leclercq (conseillère en évaluation du système d'accueil DA/ONE).

  
Muel DE GREEF  
Président du Service de l'enseignement  
Vu par accord

## Annexe 8 : Tableau comparatif des projets d'accueil :

Milieu d'accueil	Principes pédagogiques	Repère 1 : Préparer le premier accueil	Repère 2 : Mettre en place et consolider une relation de confiance avec les parents	Repère 4 : Accompagner les vécus de la séparation	Repère 5 : Aménager la fin du séjour	Repère 11 : Soutenir adéquatement les interactions entre enfants
M.A	Sécurité affective, respect du rythme, motricité libre, accompagnement vers l'autonomie	Période de familiarisation de 2 ou 3 semaines en compagnie de ses parents. Les puéricultrices abordent avec les parents leur contexte de vie.	Parents vus comme des partenaires. Organisation de réunions de parents. Choix des parents d'inscrire l'enfant dans cette crèche.	Vise un moment agréable pour l'enfant et les parents. Importance de dire "au revoir" à l'enfant et de communiquer les informations utiles au bon déroulement de sa journée.	Vise un moment agréable pour l'enfant et les parents. Temps des retrouvailles et temps de donner des informations sur l'enfant.	Mission : apprendre à vivre ensemble tout en s'épanouissant.
M.B	Un milieu accessible et inclusif. Approche Montessori : mixité sociale et adaptation aux besoins et rythme de chaque enfant. Approche R.Emilia : développement des potentialités de l'enfant.	1ère visite organisée avec les parents. Période de familiarisation de 1 à 2 semaines selon la situation familiale et l'évolution de la 1ère semaine. Chacun prend le temps de se connaître.	Parents vus comme premiers responsables de l'éducation. Respect mutuel des rôles et idées de chacun. Entente vraie. Confiance essentielle. Crèche vue comme une grande famille. Événements festifs. Volonté d'une collaboration efficace.	Transmission des informations du parent à la puéricultrice.	Soir : compte rendu par les puéricultrices. Carnet de vie : moments vécus par l'enfant racontés par les puéricultrices et par les parents. Farde à rabats pour le courrier et le rythme de l'enfant. Conseils pour l'école.	Non abordé
M.C	Une crèche accessible et verte, tissant des liens avec les parents et le réseau social environnant.	But : créer un lien entre l'enfant et la professionnelle par l'intermédiaire des parents. Transmission par les parents d'informations pertinentes sur l'enfant. Au moins 1 semaine mais selon les situations individuelles.	Parents vus comme partenaires et initiateurs de la collaboration. Volonté d'établir un réel partenariat et une confiance avec chacun des parents. Choix des parents d'inscrire l'enfant dans cette crèche.	Accueil des joies, peines et inquiétudes des parents. Transmission des informations des parents à la puéricultrice.	Echanges quotidiens avec la puéricultrice. Fiche quotidienne et feuille de rythme. Carnet de l'enfant témoignant le vécu de l'enfant. Transition conseillée à la maison avant l'école.	Favorise la rencontre avec l'autre
M.D	Etablir une relation de confiance entre l'enfant, les parents et les puéricultrices. Permettre à l'enfant de se développer harmonieusement. Travailler en collaboration avec l'environnement. Assurer le suivi de la santé, améliorer la qualité de l'accueil.	Période de familiarisation selon les réactions de l'enfant. But : en connaître d'avantage sur la manière de travailler de la crèche, apprendre les habitudes, besoins de l'enfant et pour l'enfant découvrir ce nouvel environnement. Brochure d'accueil récapitulative.	Participation des parents au goûter d'anniversaire. Chaque année fête de la St Nicolas avec les parents. Lettres-Infos relatant les différents événements de la vie à la crèche.	La puéricultrice s'informe auprès des personnes accompagnant l'enfant. Importance du rituel d'arrivée.	Le soir selon sa disponibilité, la puéricultrice raconte la journée de l'enfant. Avant l'école, organisation d'un goûter d'aurore à l'initiative des parents.	Organisation de jeux ensembles. Pas d'intervention de l'adulte lors de conflits sauf pour éviter des agressions physiques ou nécessité d'éclairage par l'adulte.

## Annexe 9 : Tableau comparatif des contrats d'accueil :

Milieu d'accueil	Identification des parents ou personnes qui confient l'enfant	Identification de la (des) personne(s) qui conduise(nt) l'enfant et vient(nent) le rechercher	Identification de l'enfant	Article 1 : Fréquence de fréquentation	Article 3 : Horaires d'ouvertures du milieu d'accueil	Article 6 : PFP et dérogations
M.A	Nom, prénom, profession, téléphone professionnel et GSM du père et de la mère.	Non abordé.	Nom, prénom, date de naissance, date souhaitée du début d'accueil, adresse, téléphone domicile et fax.	Horaire de fréquentation souhaité : temps plein ou temps partiel, circonstances particulières en lien avec la demande.	Non abordé (ROI).	Non abordé (ROI).
M.B	Nom, prénom, adresse, profession, téléphone en cas d'urgence, maison, bureau, GSM, mail, n° national du parent 1 et du parent 2.	Nom, prénom, lien avec l'enfant.	Nom, prénom, date de naissance, résidence habituelle, n° national.	Identique au modèle, à compléter.	Du lundi au vendredi de 7H30 à 18 heures, limite d'arrivée à 9H15.	Identique au modèle.
M.C	Adresse, téléphone, si urgence, de Madame et Monsieur.	À identifier.	Nom, prénom, adresse habituelle.	Horaire précisé dans la fiche de présence type, période à dater par les parents.	De 7H30 à 18H.	Identique au modèle. Engagement des parents à payer les factures dans les 7 jours suivant réception.
M.D	Nom, adresse, profession, téléphone contact, téléphone d'urgence de Madame et Monsieur.	À identifier.	Nom, prénom, date de naissance, résidence habituelle.	Identique au modèle, à compléter. Présence minimale de 5 demi-journées par semaine.	Du lundi au vendredi de 7H15 à 18H30.	Identique au modèle.
M.E	Adresse e-mail, téléphone privé, téléphone travail.	Personnes à contacter en cas de nécessité : nom, prénom, lien de parenté, téléphone et GSM, remarques particulières.	Nom, prénom, date de naissance, adresse, nationalité.	Jours d'inscription : entourer le choix.	Mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00.	Abordé dans la brochure jointe. Tarif : 10 euros par séance avec coordonnées bancaires.

## Annexe 10 : Tableau comparatif des règlements d'ordre intérieur :

Milieu d'accueil	Accessibilité : pourcentage des situations particulières	Participation financière parentale :	Réduction fiscale des frais de garde :	Dispositions facultatives
M.A	Réserve 30% de sa capacité totale pour des situations particulières : lien de parenté avec un autre enfant inscrit, parents faisant face à des problèmes sociaux, psychologiques ou physiques importants, sur proposition d'un service SOS enfants ou décision judiciaire, enfants confiés à l'adoption, protection de l'intérêt supérieur de l'enfant (ces 4 dernières situations demandent des solutions rapides).	Identique au modèle mais précisions : les parents doivent remettre les documents nécessaires au calcul de la PFP 2 mois avant l'entrée en crèche de l'enfant. Accueil minimal de 12 présences par mois.	Identique au modèle mais précisions : déduction fiscale à concurrence de 100% du montant payé par jour et par enfant avec un montant maximum délimité selon la législation fédérale. Contenu modifiable selon l'évolution de la législation.	Aucune.
M.B	Réserve 20% de sa capacité totale pour des situations particulières : mêmes situations que précédemment, ces 4 dernières situations sont adaptées à l'urgence et au modalités classiques.	Identique au modèle mais précisions : la crèche fournit les langes qui sont facturés à 1,5€ /jour, 1€/demi-journée, si pas de langes fournis par la crèche pour raisons médicales un forfait de 0,5€/jour. Précision de motifs d'absence justifiés et justificatifs à produire. En cas de difficultés sociales ou financières, les parents sont invités à se présenter auprès de la direction pour trouver un arrangement.	Identique au modèle mais précisions : les attestations fiscales sont établies en une fois pour l'ensemble de la crèche.	Vivre ensemble : s'exprimer respectueusement envers l'équipe, votre enfant et les autres parents. Ne pas utiliser de GSM dans la crèche : les moments de transition doivent être entièrement consacrés à votre enfant.
M.C	Réserve 10% de sa capacité totale pour des situations particulières : mêmes situations que précédemment, ces 4 dernières situations demandent une solution rapide.	Identique au modèle mais précisions : les factures doivent être payées dans les 7 jours, documents à fournir pour le calcul de la PFP pour les travailleurs salariés, les travailleurs indépendants et les parents dans d'autres situations (à apporter dans les 3 mois après l'admission de l'enfant).	Identique au modèle.	Aucune.
M.D	Réserve 10% de sa capacité totale pour des situations particulières : mêmes situations que précédemment, ces situations particulières nécessitent une solution rapide, adaptée à l'urgence de la situation, les modalités d'inscription ne sont pas applicables.	Identique au modèle mais précisions : la PFP concerne les frais de séjour à l'exception des langes : forfait de 0,74 €/jour, médicaments et aliments de régime. Provision demandée à l'entrée équivalente à 1 mois d'accueil et remise au départ de l'enfant. Délai d'introduction des documents de 2 mois.	Identique au modèle mais précisions : déduction fiscale à concurrence de 45% du montant payé par jour et par enfant avec un montant maximum délimité selon la législation fédérale. Contenu modifiable selon l'évolution de la législation.	Critère de priorité : 10% pour les enfants du personnel. Documents à apporter pour l'admission en crèche si les parents sont salariés, indépendants, chômeurs et pour tous (certificat médical, 2 vignettes de mutuelle, 2 photos de l'enfant).

